



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**L'éducation
en actions**

**Emploi
ou chômage
au sommet ?**



**Petite enfance :
besoin d'attentions**

Les Rencontres CASDEN

Qui mieux qu'un collègue
peut comprendre
mes besoins et mes attentes ?

casden



BANQUE POPULAIRE

Vous avez fait le choix des métiers de l'enseignement pour préparer l'avenir des autres et vous voulez une banque respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Comme chaque année, la CASDEN vient à votre rencontre dans votre établissement. C'est l'occasion de découvrir tous les avantages d'une banque coopérative et de parler de vos besoins.



REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

© 2015 CASDEN en France métropolitaine

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
ATD p. 31
SCRELEC p. 32

Joint à ce numéro,
un encart volant
First Voyages

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
CADIEU/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
TVA anti-sociale 6

Emploi ou chômage
au sommet ? 8

publiques
Rail : encore plus
de concurrence ? 10

Un pôle public financier ? 11

éducatives
Janvier en actions... 13

Formation :
master en alternance 14

c'est demain
La conférence de Durban
réchauffe le climat 24

culturelles
Le Spamm,
premier musée virtuel 27

rencontre
Jean-Claude Berutti 30

DOSSIER

Petite enfance : besoin d'attentions

La France compte 5 millions d'enfants de moins de six ans. Ils constituent « la petite enfance », une part de la société qui a besoin de politique publique favorisant son épanouissement.



© CADIEU/NAJA

Quand la culture investit les sites industriels

La France et l'Europe regorgent de bâtiments industriels abandonnés. Souvent, les populations ont dû se battre pour éviter leur démolition, et les élus pour subventionner leur reconversion. Nombre d'usines sont aujourd'hui des lieux culturels marqués par leur histoire sociale.



DK

édito

Ensemble, faisons de 2012 une bonne et nouvelle année !



Bernadette Groison

En début d'année, nous formulons tous des vœux et cultivons quelques espoirs d'une année meilleure... Emploi, pouvoir d'achat, protection sociale... autant d'exigences que la FSU a portées à nouveau lors du sommet social. Tout comme la nécessité de faire de la Fonction publique un atout majeur pour penser et investir l'avenir.

Et l'éducation, la formation et la recherche sont aujourd'hui au cœur des débats.

Ensemble, poursuivons nos mobilisations dans les semaines à venir dans les actions décidées par les syndicats de la FSU afin de dénoncer la politique éducative du gouvernement, les suppressions de postes et porter nos propositions pour une École de la réussite de tous !

En 2012, faisons en sorte que nos souhaits de justice sociale, de solidarité et d'égalité deviennent réalité !

Bonne année à toutes et à tous !

Métro Charonne : 8 février

Le 8 février 1962, au lendemain des attentats de l'OAS, une manifestation pacifique est organisée à Paris à l'appel de quelques organisations syndicales, et le soutien notamment du PCF, du PSU et du Mouvement de la Paix. Cette manifestation est réprimée au métro Charonne avec une violence terrible et meurtrière : neuf syndicalistes meurent, des centaines d'autres personnes sont blessées. Le 13 février un million de Parisiens leur rend hommage, appelant à la paix en Algérie et au droit du peuple algérien à son indépendance. Ce sera un tournant, l'opinion publique bascule. Le 19 mars seront signés les accords d'Evian et l'indépendance de l'Algérie proclamée le 1er juillet. La FSU, héritière de la FEN Seine et Oise alors partie prenante dans l'organisation de la manifestation, participe aux initiatives liées au 50^e anniversaire : débat le 23 février en présence de Bernard Thibault (CGT), Emmanuel Zemmour (Unef) et P. Laurent (PCF) ; manifestation du métro Charonne au Père Lachaise le 8 février à 12 heures.

> EUROPE

La Hongrie sous contrôle



© TRÉVIERS/INA

Le Fidesz avec une majorité des deux tiers au parlement modifie les règles du débat.

Le premier ministre nationaliste hongrois Viktor Orban multiplie les mesures populistes, ultra-conservatrices et anti-démocratiques. Début 2011, alors que la Hongrie prenait la présidence tournante de l'UE, une loi réduisait brutalement la liberté de la presse. Depuis, avec son parti, le Fidesz qui détient la majorité des deux tiers au parlement, il continue de mettre le pays sous contrôle, modifiant notamment les règles du débat parlementaire. Côté justice, la modification de la Constitution donne plein pouvoir au procureur général... nommé par Orban. Afin de museler davantage l'opposition, l'actuel parti socialiste sera rendu res-

pensable des crimes commis par l'ancien régime communiste. Depuis décembre, au nom d'une Hongrie catholique, c'est la liberté de conscience qui est remise en cause. Dans l'éducation, ces derniers mois, plus de soixante écoles publiques ont été cédées à des communautés religieuses, les communes étant amenées à renoncer à la gestion des écoles en raison de très lourdes dettes, de la hausse du nombre d'élèves et de celle des prélèvements par l'État. Orban a assuré à sa formation nombre de postes clé pour les années à venir, y compris en cas d'inversion de majorité. Alors que la dette publique hongroise atteint 80 % du PIB, un projet de loi vise à réformer la banque centrale hongroise en supprimant l'essentiel de son indépendance, ce à quoi la commission européenne et le FMI s'opposent fermement, remettant en question l'aide financière de 15 à 20 milliards d'euros envisagée. Le climat social est aujourd'hui extrêmement tendu et les Hongrois ont massivement manifesté à Budapest le 2 janvier pour protester contre la nouvelle constitution dénoncée comme une menace pour la démocratie, avec, comme slogan « il y aura de nouveau une république, allusion directe à la récente appellation « Hongrie » en lieu et place de « République de Hongrie ».

MARIANNE BABY

MÉTIER

Un métier très physique

Ils n'ont certes pas encore été trop sollicités avec ce début d'hiver très doux, mais leur rôle n'en est pas moins indispensable dès que la météo conjugue le froid et l'humidité. Ils, ce sont les agents techniques des routes, chargés pendant la saison hivernale de conduire les engins de dessalage et de déneigement, autrement dit les chasse-neige.

Philippe Lavergne est l'un d'eux, affecté dans le secteur de Saint-Mathieu, en Haute-Vienne. Titulaire d'un permis poids-lourd et d'une habilitation du Conseil Général, il a reçu une formation théorique et pratique à son entrée en fonction. En période hivernale, un « patrouilleur » est désigné pour une semaine parmi les agents. Son rôle ? « Il doit sortir en pleine nuit, pour effectuer des relevés de température sur les points à risque du secteur », explique Philippe. « Avec les données météo, il peut déclencher l'alerte en cas de besoin ». Les équipes d'astreinte peuvent alors intervenir.



DR

**Philippe
Lavergne**

Conducteur
de chasse-neige

Ces dernières changent chaque semaine, avec une alternance entre la journée (8h00 - 17h30) et la nuit (17h30 - 8h00). « Evidemment, il y a des contraintes, comme l'obligation d'habiter à moins de 10 minutes de son lieu de travail, mais les astreintes sont rémunérées ». Et dans son secteur, il n'y a en général que trois ou quatre épisodes neigeux par an. Ce n'est pas le cas dans d'autres secteurs du département, qui comprend aussi une partie du plateau de Millevaches, connu pour ses chutes de neiges souvent importantes et parfois tardives dans la saison.

Le métier reste cependant très physique, les agents devant par exemple monter sur la benne pour vérifier le niveau de sel dans le camion, effectuer des manipulations... Des conditions qui n'effrayent pas Philippe, qui arrive à conjuguer, outre son métier, des permanences syndicales pour l'Inter 87 - FSU et sa passion pour les poneys !

Emmanuel Guichardaz

> AUSTÉRITÉ

2012 : mauvaise année pour le pouvoir d'achat

**Médecine :
numerus
clausus
relevé**

8 000 étudiants seront admis en seconde année de médecine l'été prochain. Le numerus clausus (sans tenir compte des passerelles) était bloqué à 7 400 depuis trois ans. Ce relèvement modéré (à sa création en 1971 le numerus clausus était de 8 588 étudiants!) est lié à la pénurie de médecins qui grandit dans certains territoires mais ne règlera pas à lui seul les questions de démographie médicale. Cette augmentation très limitée est aussi liée aux capacités de formation actuelles des facultés de médecine. Après les premières annonces, des doyens d'universités de médecine et des organisations d'étudiants et d'internes en médecine s'étaient en effet inquiétés d'un relèvement trop important du numerus clausus qui nuirait aux conditions d'enseignement. Le problème majeur reste bien celui de la répartition des médecins sur le territoire.



© BRAUNIN/NAVA

Une année 2012 qui commence mal, avec des augmentations- non de salaires et d'allocations- mais de prix et de taxes dans différents domaines. Les effets de la loi de finances pour 2012 sont déjà là. L'augmentation de la taxe sur les mutuelles va provoquer une hausse des tarifs (4,7 % en moyenne) pour 2012. Rappelons également que les arrêts-maladie vont être « sanctionnés », avec la création de la

journée de carence pour les fonctionnaires, et la baisse des indemnités journalières remboursées par l'Assurance maladie pour les salaires supérieurs à 2 450 euros brut. Après une augmentation des tarifs de 25 % depuis avril 2010, les prix du gaz vont encore augmenter de 4,4 % (50 euros en moyenne par foyer, 20 euros pour les bénéficiaires du tarif social, même pas épargnés par la mesure). S'y ajoute la taxe sur les boissons sucrées, sans qu'une véritable prévention soit mise en place.

L'augmentation du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % ne s'appliquera pas qu'à la restauration! Livres et spectacles, mais aussi logement et transports, hébergement ou services à la personne sont concernés. La SNCF a augmenté de 3,2 % le prix des billets pour les TGV, les trains interrégionaux et les trains de nuit. En Ile-de-France, les tarifs des transports augmentent de 1,5 %. Résultat, une augmentation générale du coût de la vie, qui va peser sur le quotidien de la majorité des familles.

La revalorisation des allocations familiales et les aides au logement a été repoussée au 1^{er} avril, et elles n'augmenteront plus en fonction de l'inflation, mais d'une croissance hypothétique! L'allègement de l'impôt sur la fortune, quant à lui, est mis en œuvre au 1^{er} janvier...

CLARA CHALIGNY

Population française : 65 millions

Au premier janvier 2011 la population française a dépassé pour la première fois les 65 millions* d'habitants, avec une augmentation de 358 000 personnes au cours de l'année 2010. Cette progression est liée à l'excédent des naissances sur les décès (+ 283 000 personnes) plus qu'au solde migratoire (+ 75 000). En effet, avec 828 000 bébés, 2010 est au niveau des années records (2006, 2008), la fécondité des femmes de plus de trente ans étant en augmentation. Le nombre d'enfants par femme atteint 2,01, niveau le plus élevé depuis la fin du baby-boom. Il est nettement supérieur à la moyenne européenne (1,6 enfant par femme). L'espérance de vie augmente de 4 mois pour les hommes (78,1 ans) comme pour les femmes (84,8). Un français sur six a plus de 65 ans : la population française continue de vieillir, sous le double effet de cette augmentation et de l'avancée en âge des générations du baby-boom. La baisse du nombre de mariage se poursuit, alors que les Pacs sont en progression de 13 % par rapport à 2009.

Avec 13 % de la population européenne, la France est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne dont la population décroît (81,8 millions d'habitants) et devant la Grande-Bretagne et l'Italie (62 et 60,3 millions d'habitants).

*chiffres INSE, bilan démographique 2010.

Jurés populaires

La loi du 10 août 2011 sur la « participation des citoyens à la justice pénale » est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Elle institue notamment la présence de « citoyens-asseesseurs » au sein des tribunaux correctionnels. Deux citoyens siègeront désormais aux côtés de trois magistrats pour juger les atteintes violentes aux personnes. Ces citoyens-asseesseurs feront également partie des tribunaux d'application des peines, qui se prononcent notamment sur l'octroi des mesures de libérations conditionnelles et sur les requêtes en relèvement de période de sûreté. Les tribunaux concernés sont pour le moment ceux de Dijon, Toulouse, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Chaumont, Albi, Castres, Foix et Montauban.

> IMPÔTS

TVA anti-sociale

L'augmentation de la TVA annoncée par Nicolas Sarkozy consisterait à alléger les cotisations sociales pour les transférer sur la TVA ; celle-ci augmenterait alors de plusieurs points.



Pour la FSU, qui dénonce depuis longtemps l'injustice de la TVA et réclame la suppression des exonérations des cotisations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité (et qui s'élèvent à 30 milliards d'euros) cette nouvelle TVA prétendument sociale est inacceptable. Elle est d'abord injuste, car pénalisant davantage les ménages modestes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à la « consommation », (les 10 % des ménages les plus pauvres consacrent 8 % de leurs revenus à la TVA, les 10 % les plus riches en consacrent 3.4 %). Elle s'appliquera à tous les produits, importés ou pas (et ce ne sont pas 2 ou 3 points de TVA qui feraient d'elle une arme « anti-

délocalisation »). L'effet sera négatif sur la consommation déjà en berne dans une période de récession. Elle diminue encore la responsabilité des entreprises dans la protection sociale, et qui peut croire que cet allègement de cotisations bénéficiera à l'emploi, aux salaires ou sera transformé en baisse de prix des produits français ? Cette baisse risque en fait d'aller directement dans la poche

des actionnaires, confirmant que même à la veille d'une élection présidentielle, Nicolas Sarkozy sert toujours ses riches amis du Fouquet's et d'ailleurs.

La présidente du Medef Laurence Parisot a déclaré que la TVA sociale n'était pas une faute mais « un avantage social », sans préciser pour qui !

En même temps, Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il était prêt à mettre seul en place la Taxe Tobin ! Pour Attac, qui a été créé justement pour défendre une taxation des transactions financières, cette initiative est « purement opportuniste : elle ne vise qu'à atténuer l'effet désastreux de l'annonce de la TVA sociale ».

ELIZABETH LABAYE

Après le médiateur, les prothèses mammaires

Le ministère de la Santé a demandé que le retrait des prothèses mammaires PIP soit proposé aux femmes qui les portent, « à titre préventif et sans caractère d'urgence », la sécurité sociale prenant en charge l'explantation pour toutes, et la réimplantation en cas de reconstruction après chirurgie du cancer du sein. La Cnam a décidé de porter plainte. Certaines de ces prothèses contiennent en effet un gel de silicone non médical présentant des risques de fuite et de rupture de l'enveloppe de la prothèse. L'Afssaps a comptabilisé 1 143 ruptures de prothèses PIP et 495 réactions inflammatoires sur les 30 000 femmes porteuses de ces implants en France. 400 000 à 500 000 femmes sont potentiellement concernées dans le monde, notamment en Amérique latine (Équateur, Brésil, Vénézuéla, Colombie, Argentine...), en Espagne et en Grande-Bretagne. Mais cette affaire a pris une autre ampleur avec la découverte de l'utilisation par l'entreprise d'un gel industriel non homologué ; l'objectif était d'augmenter la rentabilité de l'entreprise, avec un gel sept fois moins coûteux que le gel médical ! La santé des patientes venant loin derrière l'appât du gain.

Après le scandale du Mediator et celui du PIP, d'autres affaires devraient exploser dans les mois qui viennent, car la santé a été laissée au lobby des laboratoires pharmaceutiques et industriels. Face à la marchandisation de la santé, il est donc urgent d'exiger un contrôle sérieux des produits, mais aussi une autorisation préalable de commercialisation des dispositifs médicaux (ils sont aujourd'hui soumis à une simple certification - marquage CE - par un organisme choisi par le fabricant dans une liste d'organismes proposée par les autorités de l'Union européenne) ; la transparence des décisions et l'indépendance des experts, le développement de la recherche publique.

Droit de vote pour bientôt ?

Qui a dit : « A titre personnel, je considère qu'il ne serait pas anormal qu'un étranger en situation régulière, qui travaille, paie des impôts et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales. » ?



© TREVIERS/NAJA

Et oui, c'est bien Nicolas Sarkozy, en 2005, qui prenait fait et cause pour le vote des étrangers aux élections locales. Depuis, le vote d'une proposition de loi de la majorité de gauche au Sénat, accordant le droit de vote aux municipales aux étrangers non communautaires (résidant en France depuis 5 ans), a déclenché, du côté de l'UMP, de vives réactions. Claude Guéant et Roseline Bachelot, se sont pris les pieds dans le tapis en avançant tous deux des arguments erronés, l'un en agitant le risque d'avoir des maires étrangers, l'autre celui de confier à des étrangers devenus « grands électeurs » le soin de désigner les sénateurs... Le premier ministre est monté lui-même au créneau, en exprimant sa ferme « opposition » à « un travail de sape d'un des fondements de notre République », estimant que « la gauche s'engage dans une voie dangereuse avec légèreté », au motif que « dissocier le droit de vote de la

nationalité française, c'est prendre le risque de communautariser le débat public ». Pour François Rebsamen, président du groupe socialiste au Sénat, au contraire, « il n'y a pas pire ferment au communautarisme que le refus de la reconnaissance d'une citoyenneté de résidence. » Hautement symbolique, le vote du Sénat, où la gauche est récemment devenue majoritaire, a rassemblé 173 voix contre 166, avec quelques défections à gauche et l'abstention de quelques centristes... Et maintenant ? En fait, le texte va devoir repasser devant les députés. Car si ces derniers avaient, en mai 2000 sous Lionel Jospin, adopté le texte, une clarification apportée par les sénateurs relance la machine. Désormais le droit de vote aux municipales « est accordé » aux étrangers non européens, quand la version précédente en restait à « peut être accordé ». Conséquence politique, l'Assemblée nationale, à majorité UMP devra de nouveau se prononcer. Et si, par miracle, le texte passait... il faudrait encore valider une révision de la Constitution qui nécessiterait un référendum ou un vote du Congrès. Autrement dit, si les choses avancent... après 30 ans de promesses, ce droit à la citoyenneté de résidence, qui ne se résume ni à la seule nationalité, ni au simple paiement de l'impôt, n'est pas encore acquis. Pourtant, voter au niveau local est une reconnaissance qui favorise l'insertion dans la société française et donne confiance dans ces cadres collectifs.

MARIANNE BABY

Votation citoyenne

Le collectif Votation citoyenne, dont fait partie le FSU, est engagé depuis 2010 dans une campagne pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers, non communautaires aux élections municipales. Relayée par une centaine de villes, en mai 2011, une votation citoyenne a rassemblé quelque 55 000 votants qui ont dit « oui » à 85,38 % à la reconnaissance de ce droit. Pour le Collectif, devant le risque de gel du processus, il faut « que, dès le lendemain des élections présidentielles et législatives de 2012, la révision constitutionnelle soit effectivement mise en œuvre et que le président de la République reprenne à son compte cette révision dont le principe aura été approuvé successivement par les deux assemblées ».



DR

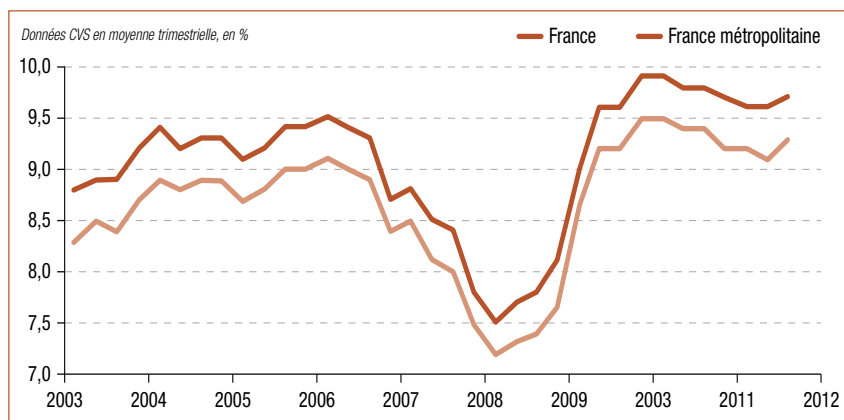
59 % de Français favorables

59 % des Français, selon un sondage Harris interactive (octobre 2011) auprès d'un échantillon représentatif de la population française, une fois informés que les étrangers de l'Union européenne ont le droit de vote aux élections municipales et européennes, les Français se déclarent favorables à l'extension de ce droit aux étrangers non membres de l'UE vivant dans le pays. Ce chiffre est en hausse de 9 points par rapport à 2009. Selon BVA (novembre 2011), ce chiffre serait même de 61 %, et serait en hausse notamment auprès des sympathisants de droite qui restent divisés sur cette question (63 % des sympathisants du Modem y sont favorables, 61 % de ceux du FN y sont résolument hostiles...).

> CRISE

Emploi ou chômage au sommet?

Près de 10 % de la population active au chômage fin 2011. Ce chiffre record, conséquence de la crise économique et des mesures d'austérité, a contraint le gouvernement à un sommet pour l'emploi le 18 janvier.



Sources INSEE, enquête emploi :
Le taux de chômage augmente au troisième trimestre 2011.

C'est un taux inégalé depuis plus de dix ans, avec une augmentation très rapide dans ces derniers mois, conséquence de la crise économique et des mesures d'austérité à l'œuvre et annoncées. Poussé par l'ampleur des dégâts et l'échéance présidentielle, le gouvernement a annoncé un nouveau sommet pour l'emploi le 18 janvier.

Selon l'INSEE, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 9,7 % de la population active en France (y compris Dom) en moyenne sur le troisième trimestre 2011. Pour la France métropolitaine, avec 9,3 %, soit 2,6 millions de personnes, il est en hausse de 0,2 point par rapport au deuxième trimestre 2011. 3,4 millions de personnes ne travaillent pas mais souhaitent travailler.

Cette augmentation frappe toutes les catégories, les jeunes, les femmes, les seniors (qui forment les gros bataillons des 1,6 million de chômeurs de longue durée...). La réforme des retraites a déjà un impact très marqué sur la situation des plus de 50 ans (720 000 départs à la retraite en 2010, seulement 640 000 en 2011).

La poursuite de la destruction des emplois industriels (même plus délocalisés mais carrément supprimés comme à la raffinerie de Petit-Couronne), les plans sociaux dans le secteur bancaire, la réduction des financements dans le social et l'associatif et la saignée dans la Fonction publique expliquent cette accélération de la dégradation. Contraints par les baisses de salaires et leurs craintes pour

l'avenir, les Français rognent sur les dépenses. La baisse des emplois dans le service en est une conséquence. Face à cette situation, l'opération politicienne d'un sommet de l'emploi qui s'inscrit pleinement dans la poursuite de la politique assumée par N. Sarkozy (réductions budgétaires, TVA sociale...) ne peut faire illusion. Tel qu'il s'engage, ce sommet ne répondra ni aux besoins des salariés et des chômeurs, ni à la situation économique de la France.

Il faudrait au contraire articuler des mesures d'urgence sociales et des mesures à moyen ou long terme, appuyées sur la recherche de nouvelles ressources financières (taxations exceptionnelles des plus-values financières et de produits de luxe...).

Plusieurs leviers doivent se combiner pour sauver des emplois, relancer la consommation des ménages : des dispositifs publics pour l'emploi ciblés (en particulier pour les jeunes), une remise en cause de la défiscalisation des heures supplémentaires (équivalentes à 400 000 emplois!), des augmentations salariales et un relèvement des minima sociaux, une dynamique de développement des services publics, une renégociation de la Convention Unédic, assortie de moyens supplémentaires pour Pôle-Emploi.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Les raisons de la colère

Un collectif* de chômeurs s'est invité le 15 décembre à la Conférence nationale d'évaluation du RSA (Revenu de solidarité active), à La Défense, pour demander le droit à un vrai travail et dénoncer des emplois de seconde zone. L'évaluation ne permet d'ailleurs pas de mesurer des effets importants du RSA sur la reprise d'emploi. Le collectif revendique une hausse de 250 euros des minima sociaux et fustige l'expérimentation de contrats de sept heures dans une quinzaine de départements pour les allocataires du RSA : « pour nous qui souhaitons 35 heures, c'est inadmissible », « ces emplois de seconde zone ne débouchent pas sur de vrais emplois ».

*Regroupant MNCP, ACI APEIS, Actu Chômage, l'appel et la pioche, Solidaires, Snu Pôle emploi FSU.

› COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Une protection sociale complémentaire

La participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire va permettre aux agents territoriaux de bénéficier de l'aide financière de leur employeur.



© TRÉVÉRSINAJA

Une collectivité sur 5 seulement propose une protection complémentaire aujourd'hui et 22 % seulement des agents déclarent bénéficier d'une aide à leur protection sociale. La parution du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 constitue donc une étape importante. La participation financière de l'employeur est une attente très forte des agents territoriaux, aux revenus modestes (à peine supérieurs à 1 400 € pour les catégories C - 75 % des agents). Avec les autres organisations syndicales, le SNUCLIAS a été vigilant dans le suivi de ce dossier et a soutenu les propositions d'UNI-TER* d'une procédure innovante – la « labellisation » pour défendre la spécificité de la Fonction Publique Territoriale et préserver les dispositifs de solidarité construits entre territoriaux. Celle-ci est créée à côté de la procédure alternative de « convention de participation » qui s'apparente à celle mise en place dans la Fonction

Publique d'État. Plus simple et pleinement solidaire, la procédure de labellisation rejoint également les attentes des agents territoriaux concernant le libre choix de leur mutuelle. Les deux procédures – labellisation et convention de participation – ont été mises sur un pied d'égalité. Le choix de l'opérateur sera soumis à l'avis du comité technique.

Aucun dispositif de participation ne pourra être mis en place tant que la première liste des règlements labellisés n'aura pas été publiée dans un délai de 9 mois à partir de la parution du décret. Ce délai devra être mis à profit pour engager le dialogue social sur la participation de l'employeur. Des lacunes subsistent : le décret ne précise pas l'engagement préalable de la collectivité sur un montant de participation et sa pérennité pendant la durée de la convention, alors que c'est un élément déterminant pour la mutualisation et l'optimisation des tarifs. On peut craindre aussi une limite à la solidarité intergénérationnelle dans le cas des nouvelles collectivités locales (intercommunalités...) qui voudraient mettre en place une convention de participation en santé. Celles-ci ont peu ou pas de retraités dans leurs effectifs : une mutualisation devra être organisée avec les autres collectivités.

ÉLIZABETH LABAYE

*UNI-TER est un collectif de Mutuelles et d'organisations syndicales de la FPT.

Élections à la Fonction publique hospitalière

C'est la 1^{re} fois que l'ensemble des personnels de la FPH, y compris non titulaires, votaient pour désigner leurs représentants au CTE. La participation a été de 51 % en baisse par rapport aux scrutins précédents (58 % en 2007). La CGT arrive en tête avec 33,6 %, loin devant la CFDT (24,4 %) et FO (22,8 %, et +0,6 %). Sud Santé, qui n'avait cessé de progresser depuis sa création et espérait passer la barre des 10 %, recule légèrement avec 8,86 %. Les autres syndicats, tous en recul, font des scores très faibles et ne pourront rentrer au conseil supérieur de la FPH que grâce aux dispositions transitoires des accords de Bercy, jusqu'au renouvellement de 2014.



© POQUERVINAJA

Les territoriaux et leur santé

Selon une enquête menée par la MNT auprès d'un échantillon représentatif d'agents territoriaux, 90 % d'entre eux estiment que la part de leur budget correspondant aux dépenses de santé a augmenté. Si 70 % estiment leur état de santé assez bon, (24 % très bon, 6 % mauvais) 36 % disent avoir une maladie chronique ou durable. 17 % estiment avoir des problèmes de santé liés au travail. 29 % ont renoncé aux soins dans l'année, 14 % plusieurs fois (d'abord soins dentaires ou optiques) : en cause d'abord les remboursements insuffisants de la sécurité sociale, puis ceux de la mutuelle, puis la difficulté à trouver un professionnel de santé. Les agents sont demandeurs auprès de leur collectivité, de formation aux premiers secours de détection des Risques psychosociaux, de prévention des troubles musculosquelettiques, de RPS... Mais pour 90 %, il faut une participation financière de l'employeur à une complémentaire santé que 67 % souhaitent pouvoir choisir librement. Aujourd'hui c'est le cas de seulement 22 % d'entre elles.

Salaires : négocier !

Depuis l'annonce du gel du point d'indice pour la deuxième année consécutive, le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique ne cesse de se dégrader. Au point que le salaire minimum dans la fonction publique était repassé en dessous du SMIC, suite à l'augmentation de ce dernier de 2,1% au premier décembre. Après avoir évoqué un rattrapage par les indemnités, le ministre de la Fonction publique y a finalement renoncé devant l'opposition des syndicats pour choisir la voie de la revalorisation indiciaire. Il est cependant urgent et nécessaire d'ouvrir de véritables négociations salariales (points d'indice, grilles...) pour tous les agents. Des revendications rappelées fin décembre dans un communiqué commun de l'ensemble des organisations syndicales.



© CADIEU/NAJA

> TRANSPORTS

Rail : encore plus de concurrence ?

Les assises du ferroviaire, annoncées au moment des manifestations contre l'ouverture à la concurrence des TER, se sont terminées à la mi-décembre.

Sans véritable surprise, les premières conclusions des experts préconisent une nouvelle réforme du système ferroviaire et le développement de l'ouverture à la concurrence.

Le 12 décembre dernier, en pleine pagaille des changements d'horaires à la SNCF, le premier train privé en provenance d'Italie, Thello, arrivait gare de Lyon à Paris. Plusieurs centaines de cheminots étaient là pour manifester à l'appel de la CGT et de SUD-rail contre une ouverture du rail à la concurrence qui se fera au détriment des usagers, des missions de service public, des conditions de travail des salariés et de la sécurité ferroviaire.

Mauvais temps annoncé sur le réseau ferré français : le « cadencement » des trains aurait dû permettre d'améliorer la fréquence des dessertes et des correspondances dans les gares. En fait, les points noirs restent nombreux et la refonte des horaires se traduit par des horaires inadaptés pour les usagers quotidiens ainsi que par des abandons et réductions de dessertes, à la grande colère des usagers.

Alors que le gouvernement envisage

de légiférer avant le 22 février 2012 sur la base des préconisations des assises ferroviaires, les fédérations syndicales de cheminots CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT ont dénoncé le démantèlement de la SNCF à court terme, la casse du statut des cheminots sous couvert d'harmonisation sociale, les menaces formulées sur l'avenir de 9 000 km de lignes. Les mutations sont importantes :

- démantèlement de l'activité Fret de la SNCF (qui depuis 2006 a bénéficié surtout aux transporteurs routiers) ;
- suppressions d'arrêts, de dessertes, dans le cadre des nouveaux horaires ;
- état des infrastructures et avenir des trains « CORAIL » ;
- libéralisation du secteur ferroviaire par le vote du Parlement Européen du 16 novembre.

La récente augmentation des tarifs (+ 3,2 % au 3 janvier 2012) a de quoi préoccuper encore cheminots et usagers, de plus en plus regroupés et actifs avec les organisations syndicales et de nombreux collectifs, associations, comités d'usagers des TGV, des TER.

MONIQUE DAUNE

Assemblée nationale: un rapport sévère sur la RGPP

Les bilans et rapports sur la RGPP qui se succèdent ces derniers mois vont tous dans le même sens : une politique axée essentiellement sur la réduction de moyens, une remise en cause des missions de services publics, une aggravation des conditions de travail des personnels. Le Rapport d'information réalisé pour les Comités d'Évaluation et de Contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ne déroge pas à ces analyses sévères. Loin du satisfecit gouvernemental, il pointe lui aussi les dégâts constatés.

La FSU avait été auditionnée dans le cadre d'une table ronde avec les autres organisations syndicales par les auteurs du rapport, les députés F. Cornut-Gentille (UMP, Marne) et Christian Eckert (PS, Meurthe-et-Moselle).

Ce rapport, complet et sans concession, pointe entre autres un lancement de la RGPP « marqué par une commande hiérarchique ignorant agents publics et usagers du service public » et une communication gouvernementale « caractérisée par une forme d'hagiographie peu crédible, un simplisme de la présentation et une ergonomie de lecture déficiente », une réforme de l'État « assimilée à une simple recherche d'économie » et considérée comme un « repoussoir ».

www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4019.asp

> BANQUES

Un pôle public financier ?

Un pôle public financier ? L'idée n'est pas nouvelle. Elle a déjà germé dès les débuts de la crise financière et les premiers effets des restrictions de crédits, de l'envolée des poussées spéculatives. Elle a pris une acuité nouvelle avec la faillite de la banque Dexia et les risques pour d'autres banques avec la récession qui s'annonce.



© TRÉVIERS/NAJA

En France, des évolutions fortes ont marqué le paysage bancaire depuis 2008 et la faillite de Lehman-Brother: renflouement (sans contre-partie!) des banques défaillantes, banalisation du Livret A, création du groupe BPCE (Caisse d'épargne et Banques Populaires) qualifié aujourd'hui de banque « à risque systémique ».

Conséquence des réticences des banques à prêter, de la suppression de la taxe professionnelle et du gel des dotations d'État, de nombreuses collectivités territoriales sont en difficulté financière. Au-delà du retraitement des « emprunts toxiques », l'accès au crédit, dès 2012, risque d'être particulièrement difficile pour elles. La construction de véritables pérennités, une réforme de la fiscalité locale sont nécessaires ainsi que des

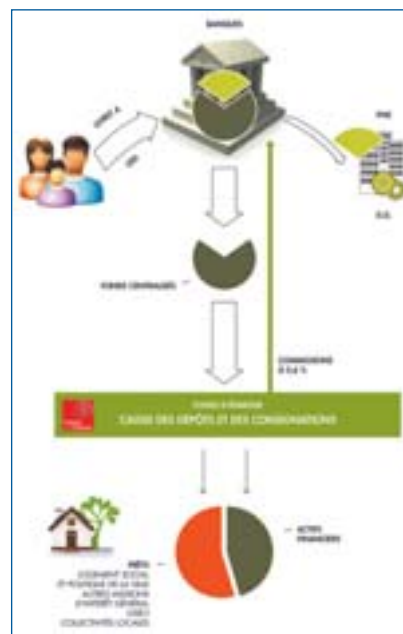
solutions pour assurer le financement de leurs politiques d'investissement. Aujourd'hui, la réponse aux besoins économiques, sociaux et écologiques, qu'il s'agisse du financement d'investissements créateurs d'emploi ou des moyens de financer les politiques publiques (notamment le logement) passe à la fois par le développement d'autres compétences de la

Banque Centrale Européenne et, au niveau national, par celui d'un pôle financier public échappant à la logique spéculative. Il y a urgence à revitaliser le secteur semi-public financier, à promouvoir l'intérêt général et à défendre l'épargne populaire comme l'avait entrepris le collectif « Pas touche au livret A ! ». Dans le même temps, c'est l'ensemble des banques et des acteurs financiers, privés et publics, qui doit faire l'objet d'un véritable contrôle.

Quels établissements pourraient intégrer un pôle public financier ? On peut penser d'abord à une mise en réseau et un regroupement de l'existant : la Banque postale, la Caisse des dépôts et ses filiales, la Banque de France, la Banque du développement des PME, le Crédit foncier, entre

autres. Faudra-t-il d'autres évolutions, fusions, restructurations, nationalisations ? Et surtout, comment opérer un véritable contrôle citoyen, associant pouvoir politique, salariés du secteur, usagers ? Autant de questions à creuser rapidement dans le mouvement social.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD



Le circuit du livret A et du LDD après 2009.

La CDC: un instrument financier public de justice sociale

Ces dix dernières années ont acté un dévoiement des missions de la Caisse des Dépôts et Consignations : filialisations, privatisations, pertes des activités publiques. Ainsi, la CDC ne centralise plus que 65 % de la collecte des fonds du livret A dont la totalité ne sert plus à la construction de logements sociaux.

Pourtant, investisseur de long terme, la CDC dispose de la surface financière suffisante et des savoir-faire pour financer les politiques publiques dans les domaines de la retraite, du financement des infrastructures locales, (les collectivités, les transports, le logement, la santé...).

Elle est le banquier de la Sécurité Sociale et assure avec ses filiales, comme la CNP, de nombreux services aux usagers (protection des biens des majeurs protégés, développement du micro crédit aux particuliers, le développement de l'économie sociale et solidaire...).

Parc national des Calanques

Le futur Établissement public du Parc national des Calanques doit respecter un calendrier très contraint (création avant les élections présidentielles !). Pourtant, les agents du GIP calanques sont confrontés à des difficultés importantes : augmentation effective de la charge de travail, précarité de leurs conditions de travail, dégradation brutale de plusieurs contrats, refus de consolidation de CDD en CDI, salaires insuffisants... « Trop, c'est trop », avaient-ils dit, en annonçant, appuyés par le SNE, une grève à durée illimitée à partir du 28 décembre 2011. Un coup de semonce déjà entendu puisqu'une réunion de concertation est enfin à l'ordre du jour...



© RIVALDINAJA

> ACTION SOCIALE

L'éducation lanterne rouge

L'État consacre, chaque année, quelque 566 milliards d'euros pour l'action sociale des personnels (restauration, logement, aide aux familles, vacances-culture-loisirs, ainsi que les actions de prévention et de secours).



© BILALINAJA

Une fois prélevée la partie revenant aux actions interministérielles, il reste, en théorie, 284 euros par agent, soit 0,75 % de la masse salariale. Mais les disparités sont énormes. En particulier, les agents de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sont les plus mal lotis avec 80 euros par an, dont 41 euros dépensés par le ministère sur ses crédits propres, alors qu'aux ministères de l'Économie et de la Santé, les agents ont bénéficié d'environ 1 000 euros. Une grande majorité des ministères se situent entre 350 et 500 euros.

Ce constat est issu d'un récent rapport

sur « l'action sociale dans la fonction publique de l'État », remis en octobre au ministre de la Fonction publique.

Lanterne rouge de la fonction publique, « le ministère de l'Éducation nationale assure ainsi le plus faible niveau de prestations et dispose du réseau le moins étoffé, compte tenu de la très grande dispersion géographique des lieux de travail », pointe le rapport.

Pour la FSU, les personnels titulaires, contractuels et les retraités de l'Éducation Nationale ainsi que leurs familles ont droit au même respect que ceux des autres ministères. Elle a exigé que s'ouvrent des négociations sur cette question, incluant un travail approfondi, inscrit dans la durée, avec la volonté de faire évoluer la situation. Premier signe d'une prise de conscience ? Deux améliorations concernant les CESU-garde enfant (revalorisés de 8,77 %) et les chèques-vacances (création d'une tranche de bonification à 30 %) devraient être apportées suite à la réunion du comité interministériel d'action sociale du 25 octobre dernier.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Encore un projet de loi d'exécution des peines

Le projet de loi relatif à l'exécution des peines discuté à l'Assemblée Nationale le 10 janvier est le sixième du genre présenté par le gouvernement depuis 2005 ! Encore une fois annoncé en réponse à un fait divers dramatique, ce projet de loi se donne pour objectifs de garantir la célérité et l'effectivité de l'exécution des peines, ainsi que de mieux prévenir la récidive et d'améliorer la prise en charge des personnes placées sous main de Justice. Dans un contexte où il agite sans cesse le déficit budgétaire, le gouvernement choisit de privilégier l'extension du parc pénitentiaire et l'incarcération des courtes peines au développement des aménagements des courtes peines, pourtant bien moins coûteux. Au contraire, le projet de loi se situe dans une perspective de croissance de la population pénale comme unique réponse en matière d'effectivité des peines et préconise donc la création de 30 000 nouvelles places de prison. Il n'y a pourtant pas d'effet dissuasif prouvé de sanctions pénales plus rigoureuses sur la récidive. L'accumulation constatée de peines en attente d'exécution n'est pas tant imputable au manque de places de détention qu'au manque criant de moyens et de personnels affectés aux services d'application des peines et aux services pénitentiaires d'insertion et de probation. Aucune annonce sérieuse de renfort de ces services n'est faite.

> ÉDUCATION

Janvier en actions...



© BILALINA/JA

En ce début d'année, les sujets de mécontentement et de colère ne manquent pas, hélas! Dans l'éducation nationale, aux réformes contestées depuis plusieurs mois (formation des enseignants, dispositifs d'évaluation des élèves, aide aux élèves en difficulté, éducation prioritaire, déstructuration des services déconcentrés, dénaturation du collège, réforme des voies du lycée...) s'ajoutent les suppressions massives de postes dont la répartition académique a été rendue publique fin décembre, les derniers projets en date du gouvernement, les « mauvais Vœux » du président de la République (remise en cause du collège « unique », autonomie renforcée des établissements, attaques contre les statuts des enseignants, alternance en Bac pro et CAP...) sans compter l'intransigeance du ministère quant à son projet de réforme de l'évaluation des enseignants et CPE, alors que la quasi-totalité des organisations syndicales en ont demandé le retrait.

La grève du 15 décembre, dans le contexte difficile de la dernière semaine du premier trimestre, avait permis de montrer la détermination des enseignants contre l'ensemble de la politique éducative du gouvernement, et notamment contre ce projet d'évaluation,

avec entre 20 et 45% de grévistes selon les secteurs, des manifestations rassemblant plusieurs milliers de participants dans tous les départements.

La FSU considérait que la situation nécessitait une poursuite de l'intervention et de la mobilisation des personnels, notamment sous la forme d'une action unitaire à caractère national, pour protester contre la politique gouvernementale et porter nos exigences et propositions dans cette période préélectorale. Elle s'était adressée à l'ensemble des fédérations de l'éducation nationale, ainsi qu'aux organisations et associations partenaires de l'école regroupées dans le « collectif des 25 », mais cela n'a pu déboucher sur un accord unitaire large. Dans le premier degré, le SNUipp a lancé un dispositif « d'alarme sociale », prévu par la loi, pour contraindre l'administration à le recevoir et alerter sur les suppressions de postes. Les syndicats du second degré de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP...) appellent à se rassembler dans le cadre d'une journée de grève avec manifestation nationale à Paris le 31 janvier, en lien avec les indispensables mobilisations locales autour des cartes scolaires.

Dans l'éducation, les syndicats de la FSU seront donc dans l'action : grève et manifestation nationale le 31 janvier à l'appel du second degré (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP...) pour s'opposer au projet d'évaluation des enseignants, à la dégradation des conditions de travail et aux suppressions de postes, un temps fort national dans lequel le SNUipp s'engagera partout où c'est possible, dans le cadre de son propre appel national aux « 101 grèves et manifestations départementales » qui auront lieu tout au long de ce premier trimestre pour s'opposer notamment aux conséquences de la carte scolaire.

CLARA CHALIGNY

Vœux mauvais

Dans ses vœux aux acteurs de l'éducation, présentés sur le site du Futuroscope, Nicolas Sarkozy s'est essentiellement attaché à décrire un modèle d'école libérale : autonomie des chefs d'établissements qui pourront aller jusqu'au recrutement des personnels, remettant ainsi en cause le statut des enseignants et ce qu'il signifie d'égalité pour tous les élèves, éviction précoce des collégiens sous couvert de préparation à la voie professionnelle, remise en cause du collège unique dans ce qu'il porte comme ambition de formation pour tous... Il a aussi qualifié « d'irresponsable » le fait « d'imaginer la recréation de postes dans l'Éducation nationale » compte tenu de la situation financière du pays. Des vœux qui sonnent comme une véritable provocation aux oreilles de ceux qui, des personnels, aux parents, des élèves aux étudiants, subissent chaque jour les effets des politiques destructrices qui ont été mises à l'œuvre ces dernières années... Et autant de raisons de se mobiliser!

Évaluation

Malgré la mobilisation du 15 décembre, le ministère persiste dans son projet d'évaluation des enseignants dont l'entrée en vigueur n'est prévue que pour 2013. L'évaluation par le chef d'établissement dans le secondaire, la connexion entre entretien professionnel et avancement sont toujours d'actualité. Absence de la dimension de conseil et d'accompagnement des enseignants, modalités d'avancement remises entre les seules mains du supérieur hiérarchique et ce sans transparence, ce projet est davantage guidé par des considérations économiques et idéologiques que par des préoccupations éducatives et professionnelles.

Les organisations de la FSU demandent donc de retirer les actuels projets de texte, source du conflit et de mettre en place un véritable processus de discussions sur de tout autres bases.

EVS : l'Éducation Nationale condamnée

L'Éducation Nationale a été condamnée par le Conseil des Prud'hommes d'Angers (Maine-et-Loire) à indemniser une quarantaine d'EVS et surtout à requalifier leurs contrats en CDI. Ces personnels avaient en effet engagé une action contre leur employeur (en l'occurrence l'établissement mutualisateur) au motif qu'il n'avait pas mis en place les actions de formation auxquels ils avaient droit. Le Code du travail prévoit en effet une « obligation de formation » compte tenu de la nature et de l'objectif de ces contrats aidés. Les recours de ce type se multipliant, l'éducation nationale a même prévu une ligne budgétaire spécifique pour faire face aux dépenses prévisibles d'indemnisation.

> FORMATION

Masters en alternance

Comme si la désorganisation de la formation initiale n'était pas suffisante, le ministère a lancé, encore une fois dans la précipitation la plus complète, de nouvelles modalités pour l'année de master 2.



© TRÉVIER-SINAJA

Une circulaire parue en septembre 2011 définit la « professionnalisation des formations pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement », présentant l'organisation des stages pour les étudiants préparant l'un des concours de recrutement, notamment les principes généraux d'organisation de parcours alternés. Il s'agissait pour le ministère de répondre à l'une des principales critiques de la mastérisation, à savoir le manque de professionnalisation, tout en utilisant, à bas coût, le vivier de candidats pour assurer des enseignements. Une dizaine d'académies et une vingtaine d'universités seulement l'auraient vrai-

ment mise en place. Dans la majorité des cas, les étudiants ont un allègement du temps de formation pour augmenter le volume de stages, mais ceux-ci s'ajoutent parfois aux horaires de master déjà existants... alourdissant encore davantage une charge de travail déjà considérable. La prise en charge des classes (avec préparation, mise en œuvre, évaluations...) s'ajoute à la préparation du concours, du master, l'écriture du mémoire... Le choix des candidats s'est fait le plus souvent sur les

résultats en M1, conjugués à un critère social. Partout les étudiants sont confrontés à des bricolages de dernière minute qui laissent peu de chances à un véritable suivi et à une formation satisfaisante. Outre la disparité des rémunérations, les administrations ont même eu du mal à les payer dans les délais raisonnables. En Seine-et-Marne par exemple, il a fallu une action syndicale avec les étudiants pour obtenir le versement de leurs salaires. Malgré l'envie qu'ont les étudiants de découvrir la réalité du métier auquel ils se préparent, les conditions ne sont pas réunies pour une véritable formation en alternance.

MARIANNE BABY

Décembre : la Depp sort du placard !

Effet des critiques de la communauté éducative ? Cadeau de Noël ? En décembre le ministère a rendu publique une série inhabituelle de notes d'information de la Depp*. Expérimentation « cours le matin, sport l'après midi » jugée plutôt satisfaisante pour le climat scolaire mais sans amélioration des résultats des élèves, bilan des performances en lecture suite aux Journées Défense et Citoyenneté, évolution des effectifs des premiers et second degré, évolution du nombre de places aux concours et du nombre de candidats, accompagnement éducatif, absentéisme... parmi lesquelles celle sur la dépense intérieure d'éducation en 2010 attire l'attention, en ce début des opérations de carte scolaire.

Celle-ci s'est élevée à 134,8 milliards, stable en pourcentage du PIB (7 %) : 28,5 % ont été consacrés au premier degré, 42,3 % au second et 20,2 % au supérieur. La dépense moyenne par élève s'est élevée à 5 730 € pour le premier degré, 9 670 € dans le second et 11 430 € dans le supérieur. L'État a financé 59 % du système éducatif et les collectivités locales 24,6 %, soit 10 points de plus en 30 ans du fait des lois de décentralisation et du désinvestissement de l'État.

De nombreux rapports, très attendus, sont encore retenus rue de Grenelle ! Faudra-t-il attendre les prochaines fêtes pour les voir enfin publiés ?

*Depp : Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance.

Expérimenter ou innover pour quoi faire ?

Innovation et expérimentation sont deux termes récurrents mis en avant par le ministère de l'éducation nationale pour des raisons qui sont loin d'être explicites.



© FABRYNAJA

Celui-ci a publié début décembre un Vademecum « Innover pour une école des réussites » qui incite à repenser certaines pratiques et organisations scolaires en insistant sur « la personnalisation des parcours ». Selon l'article 34 de la loi d'orientation de 2005, « Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour

une durée maximum de cinq ans ». Un récent rapport du Haut Conseil de l'Éducation note le risque d'une certaine confusion. Il rappelle que si l'innovation relève du champ de chaque enseignant, l'expérimentation est encadrée par l'institution : objectifs, protocole, définition d'indicateurs d'évaluation. Sur le terrain, l'impression est au flou du fait de la diversité des objectifs, de l'échelon du pilotage qui peut être local, rectoral ou national... Certaines expérimentations sont même souvent imposées d'en haut aux équipes pédagogiques pour déroger aux normes en vigueur.

Pour le HCE, une évaluation objective reste à faire, le manque d'indicateurs, de transparence et de communication ne permettent pas d'avoir une vision des effets des expérimentations terminées. Il recommande davantage de formation initiale et continue aux problématiques d'expérimentation, le soutien des équipes, la mutualisation, une plus grande participation de la recherche universitaire, une meilleure valorisation des écoles, établissements et professeurs engagés dans un processus d'expérimentation.

MONIQUE DAUNE

Référentiel licence

Dénonçant l'opacité de la méthodologie d'élaboration des référentiels licence, les modalités de mise en œuvre (calendrier, validation...) et leurs effets sur l'évaluation des étudiants, le Snesup-FSU a écrit au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il rappelle la nécessité de cadres nationaux qui devraient être définis en associant la communauté universitaire et le comité de suivi licence. Il demande une concertation avec l'ensemble des acteurs et un processus assurant légitimité et efficacité au lieu d'une consultation en catimini de quelques organisations patronales... L'université ne doit pas devenir un prestataire au service d'employeurs.

Encore du chemin pour les étudiants étrangers

Des mois de mobilisation n'ont pas suffi à faire abroger la circulaire du 31 mai qui bloque l'accès au marché du travail aux diplômés étrangers. Après avoir, difficilement, reconnu « des malentendus », Claude Guéant maintient un texte tellement controversé qu'au-delà des universitaires, personnalités, présidents d'universités et de grandes écoles, même le Medef et des membres de la majorité ont émis des réserves. Refusant de retirer cette circulaire qui demande aux préfets d'instruire « avec rigueur » les demandes d'autorisation de travail et d'exercer un « contrôle approfondi » des changements de statut (d'étudiant à salarié), le ministre de l'intérieur devrait envoyer une « instruction » complémentaire aux préfets « uniquement au sujet des étudiants étrangers à haut potentiel », visant « des cas très précis »... Insuffisant ! Le 10 janvier, une cérémonie de parrainages a été organisée à la Sorbonne pour aider des étudiants victimes de ce texte. « Même ravalée, c'est une honte, une stupidité, une infamie » disait Pierre Rosanvallon, professeur au collège de France qui parrainait un jeune Guinéen aujourd'hui menacé d'expulsion. Michelle Perrot, Albert Fert, Tonie Marshall, Caroline Fourest faisaient également partie des parrains, ainsi que des présidents d'universités, qui relevaient « l'incohérence » de la circulaire avec les demandes gouvernementales comme la mission d'insertion professionnelle des universités ou « l'attractivité internationale » attendue des grands campus et de leurs projets d'excellence... Les étudiants, eux, ont perdu leur emploi et se retrouvent sans ressources. Et, alors que la France était jusqu'ici le 3^e pays pour l'accueil des étudiants étrangers, la politique gouvernementale de « maîtrise de l'immigration » risque bien de faire fuir les candidats aux études vers des pays plus accueillants.



Institut de Recherche de la FSU

Retrouvez toute l'actualité de l'Institut mise en ligne :

www.institut.fsu.fr



CONTACT

Courriel : institut@institut.fsu.fr

104, Rue Romain-Rolland - 93260 Les Lilas - Tél. : 0141632760

Petite enfance : besoin d'attentions



© CADIEU/NAJA

La France compte 5 millions d'enfants de moins de six ans. Ils constituent « la petite enfance », une part de la société qui a besoin de politique publique favorisant son épanouissement.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Ils sont presque 5 millions. 5 millions d'enfants de moins de 6 ans, qui, dans notre pays, témoignent d'un taux de fécondité parmi les plus élevés d'Europe. Objets de toutes les attentions de la part de leur famille, le sont-ils autant de la part de la société ? Les politiques menées dans ce domaine influent en effet directement sur l'articulation vie familiale - vie professionnelle, le taux d'activité des femmes, le renouvellement de la population, le ratio entre les actifs et les retraités... et donc l'avenir.

Tout ne se joue pas avant 6 ans, mais qui peut nier aujourd'hui, l'importance du développement du petit enfant, de ses conditions de vie, de ses premiers apprentissages ? Longtemps considérée comme une question purement familiale et dévolue essentiellement à la mère, cette problématique a émergé sur la scène sociale et politique avec le développement

de l'activité des femmes, mais aussi les progrès dans la compréhension du développement psycho-affectif du tout-petit.

À la fin du XIX^e siècle, au début de l'ère industrielle, les salles d'asile destinées à la garde des enfants des ouvrières des manufactures étaient à vrai dire peu portées sur le respect des spécificités des moins de six ans. Il fallut attendre l'impulsion de pédagogues de renom (Pauline Kergomard, Maria Montessori), pour que les conditions d'accueil et les méthodes s'améliorent considérablement. L'augmentation de la population, suite au baby-boom » de l'après-guerre, et de l'activité des femmes amena le développement d'autres structures d'accueil : crèches et haltes-garderies.

Aujourd'hui, les politiques de la petite enfance restent partagées dans notre pays entre la prise en charge des 0-3 ans, assurée conjointement par les collectivités locales, les CAF et l'État, et celle des 3-6 ans, scolarisés à l'école maternelle. Le coût total est de 27 milliards d'euros, montant qui se répartit quasi également entre ces deux versants : le premier essentiellement financé par la branche Famille de la Sécurité sociale, le second par le ministère de l'Éducation nationale. Mais dans les deux cas, elles subissent les coups répétés des réductions de postes et de crédits opérés ces dernières années. Ainsi, le taux de scolarisation des 2-3 ans a fortement chuté en 10 ans, et dans les services crèches et halte-garderie, le gouvernement tente de diminuer la proportion des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture).

Les premiers touchés sont les salariés les plus modestes, qui ne peuvent le plus souvent opérer un choix dans les modes de garde possibles et restent donc dépendants des aides et structures d'accueil publiques.

Alors que les besoins en place d'accueil augmentent et évoluent, notamment sous l'effet de l'augmentation des familles mono-parentales, des horaires décalés et de la flexibilité, c'est d'une politique autrement plus ambitieuse dont notre pays aurait besoin, un véritable service public de la petite enfance qui reste encore à créer.

La petite enfance de la politique fa



La politique familiale française est l'un des facteurs de la vitalité démographique de la France (2,1 enfants par femme, avec un taux d'activité des femmes de plus de 60%) et un élément fort de redistribution. Mais, si elle est historiquement très importante en volume et en prestations, elle subit aujourd'hui la pression de la RGPP.

Elle doit aussi se transformer pour répondre aux évolutions des modes de vie et à la diversité des familles aujourd'hui. La politique de la petite enfance doit permettre de lutter contre l'exclusion sociale et sanitaire, et donc se développer en lien avec des politiques d'emploi et de salaires qui favorisent le maintien des deux parents au travail tout en permettant l'accueil de qualité du jeune enfant. Les débats, notamment au sein du Haut Conseil de la famille, sont donc autant financiers que sociétaux. La situation financière de la branche famille de la sécurité sociale s'est

dégradée, devenant déficitaire en 2010. Les foyers modestes, grands bénéficiaires de la politique familiale, pourraient être touchés. Les classes moyennes sont déjà les grandes perdantes de la multiplication des aides placées sous conditions de ressources. Or, le Haut Conseil, pressé de faire la chasse aux déficits, réfléchit à une politique familiale privilégiant un redéploiement des prestations à budget constant. Des débats anciens reviennent, autour de la mise sous condition de ressources de l'ensemble des prestations, y compris des allocations familiales.

au cœur miliaire

L'école maternelle, une spécificité française

Quelle politique de congés ?

Le congé maternité est trop court : 16 semaines (26 à partir du 3ème enfant). Les mères s'efforcent fréquemment de le prolonger par un congé pour « couches pathologiques ». On peut s'étonner des freins aux propositions d'allongement. Certes, elles ont un coût financier, mais favoriser le bien-être de la mère et de l'enfant est un investissement humain sur le long terme. De même, l'allongement du congé paternité, qu'il faudrait transformer en congé de 2ème parent, n'est pas à l'ordre du jour, sauf à le prendre sur... le congé de maternité, comme le propose Françoise Guegot dans son rapport sur l'égalité Hommes/femmes dans la Fonction Publique ! Quant au congé parental (possible jusqu'aux 3 ans de l'enfant), il est à la fois promu dans un contexte de chômage, (faire rentrer les femmes à la maison) mais questionné par son coût dans une logique de RGPP, d'où des propositions pour le raccourcir. En tout état de cause, si le congé parental est un droit à préserver, il faut réfléchir à des modalités pour éviter qu'il ne soit pas une trappe à sous-emploi des femmes, et pour le partager entre les deux parents.

L'accueil des moins de 3 ans

Le concept de « garde » d'enfant a évolué positivement en « accueil » de l'enfant, avec une diversification des modes d'accueil. Mais quantitativement on est loin du compte. L'objectif annoncé par N. Sarkozy en 2009 était de créer 200 000 solutions d'accueil d'ici 2012. Les normes d'encadrement des crèches ont été révisées et le nombre d'enfants pris en charge par une assistante maternelle est passé de 3 à 4. Malgré cela, les résultats ne sont pas à la hauteur des engagements car en parallèle l'offre en école maternelle s'est raréfiée pour les moins de 3 ans et dans certaines régions (Paris, mais aussi en ruralité) c'est le parcours du combattant pour les jeunes parents.



Premier maillon de la scolarité, enviée par de très nombreux pays, plébiscitée par les familles, l'école maternelle française est-elle aujourd'hui remise en question ? Pour 73 % des Français, l'école maternelle fonctionne bien*. La quasi-totalité des enfants y est scolarisée dès 3 ans. Mais seuls 13 % des 2-3 ans y ont accès contre 35 % en 2000, conséquence des choix budgétaires drastiques du ministère. L'école maternelle paye un lourd tribut à cette politique aveugle : effectifs en hausse (fréquemment trente élèves par classe), remplacements incertains, formation initiale et continue inexistante, disparition des Rased et de leur rôle de prévention.

Pourtant, l'école maternelle est un formidable accélérateur de développement sur les plans langagier, social, moteur, affectif, autant pour les enfants favorisés par leur environnement que pour ceux moins dotés socialement et culturellement. Ces dernières années, ces atouts, fruits de l'engagement professionnel des enseignants, auraient pu servir de point d'appui pour faire plus et mieux avancer l'école maternelle. Force est de constater qu'il n'en est rien. Au-delà des conditions qui

se dégradent, les discours contradictoires n'ont cessé de brouiller les rôles. Des provocations sur les couches (merci Monsieur Darcos) aux tentatives plus récentes de Luc Chatel de dépistage des élèves « à haut risque », de stériles polémiques opposent épanouissement de l'enfant et apprentissages, comme si l'un nuisait à l'autre, et perturbent le débat éducatif. Il est temps de sortir de cette cacophonie, de penser la maternelle comme une passerelle sur le chemin de la réussite. Pour répondre aux besoins des élèves d'aujourd'hui, elle doit retrouver la sérénité.

*Sondage CSA SNUipp août 2011.

La petite enfance en chiffres

Au 1^{er} janvier 2011, la France comptait 4,8 millions d'enfants de moins de six ans, dont 2,4 millions de moins de 3 ans.

Un peu plus de 800 000 places sont potentiellement disponibles auprès des 292 000 assistant(e)s maternel(le)s employées directement par les parents, soit 27 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Plus de 45 000 enfants sont gardés par un salarié à domicile. Enfin, près de 10 800 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), regroupant les

crèches collectives, parentales, les haltes garderie, les crèches d'entreprise... offrent 357 000 places, soit un peu moins de 15 places pour 100 enfants pour la catégorie des moins de trois ans. Au total donc, et en tenant compte également de la scolarisation des 2-3 ans, mais qui ont besoin la plupart du temps d'un complément de garde, l'offre théorique d'accueil couvre un peu moins de 50 % des besoins, avec de grandes disparités régionales cependant.

La PMI

La protection maternelle et infantile (PMI) est issue d'une ordonnance prise au lendemain de la seconde guerre mondiale (ordonnance du 2 novembre 45), la survie du nouveau-né constituant, à l'époque, un objectif prioritaire dans un contexte de reconstruction du pays.

La PMI instituait notamment l'obligation de la surveillance médicale pour les femmes enceintes, les jeunes mères venant d'accoucher, les enfants jusqu'au sixième anniversaire.

Les problèmes de survie des nourrissons étant maîtrisés dès le début des années soixante, les missions de la PMI s'orientent alors vers la prévention et l'éducation familiale.

Les lois de décentralisation transfèrent progressivement ces missions aux départements, même si la protection de la santé maternelle et infantile reste partagée entre l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale.

Dans le même temps, la liste des activités s'étoffe avec l'éducation sexuelle et la planification des naissances, l'agrément et le suivi des lieux d'accueil et des assistants maternels.

Une étude menée par l'IGAS en 2006 précise que globalement, la PMI suit environ 18 % des femmes enceintes, 20 % des enfants de moins de 6 ans avec une prépondérance pour les nouveaux-nés et les moins de 6 mois (de 50 à 60 %).

Selon ce rapport, « le public des PMI est majoritairement une population marquée par la précarité et la vulnérabilité psycho-sociale ».

Le maintien et le développement de la PMI restent donc un enjeu d'actualité.



DK

Petit humain devie grand



DK

On apprend à tout âge mais la qualité des sollicitations, du rapport aux autres dans les premières années de vie est primordiale pour « naître au monde » et pouvoir construire sa vie. Certes, heureusement, tout ne se joue pas avant six ans (et encore moins avant trois comme l'affirment ceux qui préconisent un dépistage précoce des déviances !). Le développement sensori-moteur, cognitif, affectif doit beaucoup dans l'aventure humaine aux premières expériences de vie et les recherches sur les bébés et les jeunes enfants ne cessent de le confirmer.

Il n'y a pourtant pas si longtemps que « le bébé est une personne », du titre éponyme d'une série d'émissions télé des années quatre-vingt*, un être humain d'emblée à part entière, non réductible à de simples instincts de survie (dormir, manger). De nombreux travaux ont mis en évidence la diversité des compétences dont dispose très tôt le bébé pour s'adapter à son environnement. Téter, agripper un doigt ou ce qui deviendra son doudou, tourner la tête, agiter les bras, il en est capable très vite. Il entend, voit et est capable de réagir à des stimulations diverses, notamment tactiles. Il cherche vite à communiquer, reconnaît ses proches, sourit. Il s'intéresse à ce qui l'entoure, couleurs, formes, mouvements, observe et interagit, et ce dès les premières heures de son

existence. Bien sûr, il faudra du temps pour passer des mouvements réflexes, encore désordonnés des bras et des jambes aux changements de position volontaires en attendant la première vraie autonomie, celle du déplacement à quatre pattes ou en station verticale. Au-delà des « premières fois » qui rythmeront sa vie, il aura encore besoin de stimulations et d'encouragements pour prendre confiance...

Tous les enfants suivent à peu près le même schéma de croissance et de développement, mais chaque enfant se développe aussi à son propre rythme (et ce n'est pas d'emblée inquiétant, en temps de surenchère à la précocité et à l'exigence de résultats !). Nourritures terrestres mais aussi affectives lui sont indispen-

ndra

Alertez les bébés

À l'heure où le voile se lève sur les projets politiques des candidats aux très proches élections présidentielles, la FSU porte des propositions précises et travaillées de longue date sur la petite enfance. Partie prenante de l'appel de Bobigny et du collectif « pas de bébés à la consigne », elle place avec ses partenaires la question de la petite enfance comme enjeu de société à considérer en priorité.

sables. Le petit humain est un être de langage et de relations. En témoignent les graves cas de déficience chez les enfants abandonnés ou relégués (comme dans le cas des orphelins roumains). L'UNICEF incite ainsi parents et dispensateurs de soins à « masser et caresser souvent le bébé », à « parler, lire et chanter pour l'enfant aussi souvent que possible ». Le potentiel cognitif, les capacités motrices, la diversité des perceptions du nouveau-né et du petit enfant sont de mieux en mieux connues. Tout-petit, on apprend déjà des autres et avec les autres. En témoignent d'une certaine façon les différences d'acquisitions liées au genre ou à l'environnement. Des recherches ont montré que les enfants sont très tôt capables de mettre en œuvre des raisonnements logicomathématiques complexes et de développer des compétences sociales et affectives nécessaires à la communication, à la compréhension des autres.

Le fait que la qualité des contextes familiaux, scolaires et des cadres de vie des enfants fournissent des explications sur des différences interindividuelles du développement montre l'importance de permettre aux parents eux-mêmes de ne pas rester isolés, de développer modes de garde collectifs, crèches et écoles maternelles...

*De Tony Lainé et Gilbert Lauzun.

A l'âge de 2 ANS

un bébé devrait être capable de :

- marcher, grimper et courir
- montrer des objets ou des images quand on les nomme (par exemple, le nez, les yeux)
- prononcer plusieurs mots de suite (depuis l'âge de 15 mois environ)
- suivre des instructions simples
- gribouiller quand on lui donne un crayon ou une craie
- aimer les histoires et les chansons simples
- imiter le comportement des autres
- commencer à manger tout seul.

(Source UNICEF)

Beaucoup se joue entre 0 et 6 ans dans la construction, l'accès à l'autonomie, la socialisation des plus petits, mais aussi dans l'accompagnement à la parentalité. Les regards croisés et concertés de tous les acteurs sont incontournables afin de définir les contours et de développer un service public de la petite enfance qui garantisse à chaque famille de bénéficier d'un mode de garde choisi, crèche, assistante maternelle ou garde à domicile par un tiers ou les parents eux-mêmes.

Afin de répondre au besoin de 200 000 places d'accueil collectif pour les 0/3 ans, un investissement de l'ordre de 10 milliards d'euros est nécessaire, à répartir entre État, collectivités territoriales et entreprises. Cela passe notamment par la construction de crèches modernes, mais aussi par une formation de tous les professionnels petite enfance à la hauteur de l'enjeu. Taux

d'encadrement adaptés, qualité des locaux, formation de haut niveau constituent les piliers pour concevoir des lieux où le bien-être et le droit à l'éducation de chaque enfant puissent être assurés.

Des transitions doivent être organisées entre école et structures de la petite enfance par des dispositifs associant professionnels petite enfance, éducation nationale, collectivités locales : les classes passerelles en sont une illustration.

Dans ce contexte, l'école maternelle, « passerelle » entre le monde de la famille, de la toute petite enfance mais aussi de l'école élémentaire, doit être en mesure d'assurer la scolarisation dans de bonnes conditions dès



Il manque 200 000 places d'accueil collectif pour les tout-petits.

deux ans pour toutes les familles qui le souhaitent. Prendre en compte les plus petits dans les effectifs lors des opérations de carte scolaire, faire que l'État ait une obligation de moyens constituent des incontournables. Pour qu'elle joue pleinement son rôle dans la réduction des inégalités sociales, il faut conforter la spécificité de l'école maternelle. Il faut aussi abaisser le nombre d'élèves par classe (20 maximum et 15 en éducation prioritaire), construire des locaux et offrir un matériel adapté et garantir une formation de qualité pour l'ensemble des personnels (enseignants, ATSEM...) pour mettre cette école en position de réduire les effets des inégalités sociales.

Ailleurs en Europe



© TRÉVIERS/NAJA

La notion de petite enfance recouvre des réalités différentes selon les pays.

L'offre d'accueil, l'organisation et les objectifs des politiques menées diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre dans l'Union Européenne.

La notion même de petite enfance recouvre des réalités et des conceptions différentes. Ainsi, certains pays distinguent clairement cette étape du développement du monde scolaire. C'est le cas entre autres de l'Allemagne, de la Norvège, du Danemark. Dans ces pays, les professionnels qui interviennent auprès des enfants ont une formation et un statut spécifiques, les ministères de tutelle sont distincts du ministère de l'Éducation.

La France présente une situation médiane, avec un secteur petite enfance surtout concentré sur les 0 – 3 ans, et une prise en charge scolaire précoce à partir de 3 ans. La Belgique, le Portugal et l'Italie ont une organisation similaire, avec d'une part des services d'accueil où exercent diverses catégories de professionnels du secteur sanitaire et social, et d'autre part des « écoles maternelles » fonctionnant avec des « enseignants ».

Enfin, d'autres pays comme la Suède (depuis 1996), et plus récemment la Grande-Bretagne, s'orientent vers un

système progressif, tourné vers le préscolaire.

Ces organisations ont des répercussions importantes sur la natalité et le taux d'activité des femmes. Dans les pays du Nord de l'Europe, les mesures visant la conciliation emploi féminin et jeunes enfants permettent de maintenir le taux de fécondité, tout en permettant l'activité des femmes. À l'inverse, certaines politiques incitent les femmes à « rester au foyer », sans que par ailleurs le taux de natalité s'en trouve augmenté : c'est le cas de l'Allemagne notamment (voir ci-dessous), mais aussi dans la plupart des pays du Sud de l'Europe.

Le paradoxe allemand

Jusque dans les années 2000, l'Allemagne, portée par un niveau de vie élevé, a développé un modèle familial basé sur « l'homme principal pourvoyeur des revenus du ménage », la femme étant encouragée à rester à la maison pour assurer l'éducation du jeune enfant. Les structures d'accueil collectif, les *Kindergarten*, accueillent les enfants à partir de trois ans seulement.

Contraintes de choisir entre enfant et activité professionnelle, les femmes, et en particulier les plus qualifiées, ont souvent fait le choix de la seconde option, avec comme conséquence un faible taux de fécondité et une démographie en berne, mais aussi des inégalités sociales.

D'importantes réformes ont été entreprises sous le gouvernement SPD-Verts (création de places en crèche, aides fiscales, congé parental). Cependant, les obstacles demeurent (poids des traditions, horaires scolaires peu adaptés) et plus de 75 % des mères ayant un enfant âgé de moins de trois ans cessent toute activité professionnelle... sans que le taux de natalité remonte pour autant.

Michel Fayol: « Certains systèmes parviennent à réduire les inégalités »

Qu'appelle-t-on « petite enfance » ?

À ma connaissance la définition de cette expression reste floue, et peut-être est-ce utile. Certains la restreignent à la période allant de la naissance à l'entrée en petite ou moyenne section maternelle. D'autres, et ce sera ma position, l'étendent de la naissance à l'entrée à l'école élémentaire. Cette dernière acception a l'avantage, pour les chercheurs, de faciliter les comparaisons internationales.

Que s'y joue-t-il du point de vue du développement de l'enfant ?

Cette période de la vie voit s'installer des acquisitions fondamentales : la marche et nombre d'acquisitions ayant trait à la motricité ; la parole dans ses différentes dimensions (prononciation, lexicale, syntaxe, pragmatique), la socialisation, mais aussi le développement de l'attention, du contrôle de soi. Ces acquisitions s'effectuent sans intervention explicite programmée de la part du milieu. Elles ont lieu au gré des interactions de la vie quotidienne. Elles s'appuient sur des apprentissages perceptifs : en fonction des situations auxquelles ils sont exposés, les enfants acquièrent des connaissances sur le langage ou les comportements sociaux bien avant d'en comprendre les significations. Elles reposent aussi sur leurs propres productions, en réponse aux sollicitations. Ces dernières, même si elles font appel à des imitations ne s'y réduisent pas : les exemples abondent de productions qui n'ont aucun équivalent dans les modèles fournis par les adultes (par exemple lorsque l'enfant dit « je venrai »).

Ces apprentissages sont donc essentiels ?

Les apprentissages réalisés à cette période sont fondamentaux, au sens où ils établissent les bases sur lesquelles s'installeront les apprentissages ultérieurs. Des différences individuelles très importantes se manifestent déjà dans tous les secteurs : elles tiennent à la fois à des rythmes de maturation, à des degrés variables d'exposition à des situations

physiques, sociales ou langagières et aux sollicitations, qui dépendent fortement des caractéristiques des environnements sociaux et physiques.

On entend souvent dire « tout se joue avant 3 ans », qu'en pensez-vous ?

Ceci est une sorte de slogan qui a été un temps appliqué à la période des six premières années. Dans les deux cas – tout se joue avant 3 ou avant 6 ans – cette affirmation est trop radicale. Indéniablement les premières années de la vie permettent l'installation de savoirs et savoir-faire fondamentaux. Comme les apprentissages ultérieurs prennent appui sur ceux-ci, ils déterminent en partie les possibilités d'acquisitions ultérieures. Les données récentes portant sur le suivi longitudinal de cohortes d'enfants montrent

« Les apprentissages réalisés à cette période sont fondamentaux »

clairement que les acquis précoces ont un poids important pour le devenir des individus, scolaire et social. De là, le souci récent de nos civilisations de s'attacher particulièrement aux environnements et aux activités de la petite enfance afin d'assurer au mieux les conditions d'une mise en place optimale des bases chez tous les enfants. Cela passe à la fois par la mise en place d'environnements et de politiques familiales favorables, notamment en ce qui concerne la vie des femmes.

Pourquoi avoir des réserves, alors ?

Les données scientifiques et l'étude des trajectoires des enfants vivant dans différentes cultures montrent aussi que la flexibilité reste forte, même à des périodes plus tardives.

En d'autres termes, même des conditions défavorables ne ferment pas les possibilités d'évolution. Certains systèmes scolaires parviennent d'ailleurs mieux que le système français à réduire les inégalités. Sans doute, les difficultés d'intervention et la durée de celles-ci ne sont-elles pas les mêmes. Mais ce serait décourager toute politique scolaire que de considérer que les enfants de 6 ans ne feront qu'exploiter des acquisitions fondamentales déjà effectuées. L'école élémentaire en particulier a sa mission propre et ses responsabilités dans le devenir des enfants.



Professeur à l'Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

Que pensez-vous du dépistage précoce ?

La société revendique le droit pour chaque enfant de bénéficier des meilleures conditions pour préparer et assurer son devenir. Ce droit requiert une approche individualisée des niveaux (que savent les enfants) et des "capacités" d'apprentissage (que savent-ils faire) en vue de leur offrir le plus précocement possible les situations et les activités les plus propices aux apprentissages. Ce principe général vaut pour tous les enfants pour espérer réduire les inégalités.

La conférence de Durban réch

La conférence de Durban s'est achevée sur un aveu de quasi impuissance. Polarités sur la crise financière, les états ont occulté la dimension écologique de la crise et remis à plus tard des engagements qui ne pouvaient attendre.



Les États-Unis, plus grand pollueur de la planète, ont bloqué toute mesure contraignante.

© TRÉVIERS/NAJA

La conférence de Durban, en Afrique du Sud, s'inscrivait dans un processus entamé lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, avec l'ouverture à signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, suivi de l'adoption du protocole de Kyoto en 1997. Celui-ci avait mis en évidence la responsabilité des pays industrialisés dans le changement climatique et défini des objectifs obligatoires de réduction des émissions jusqu'en 2012.

La conférence de Copenhague en 2009, n'avait pas permis de décider d'une gouvernance internationale pour garantir une réduction des émissions mondiales de 50 % avant 2050*. En 2010, à Cancún, l'accord s'était fait sur un report des décisions et des ambitions revues à la baisse.

L'engagement était pris de déterminer de nouveaux objectifs pour la période allant de 2012 à 2017.

Engagement non tenu

Mais à Durban, cet engagement n'a pas été tenu. A été cependant décidée la nécessité d'une nouvelle période d'engagements lors de la prochaine conférence, la « COP18 » qui se tiendra à Doha (Qatar - un symbole plutôt inquiétant!) fin 2012.

Mais cette prolongation du protocole jusqu'en 2020 ne concerne que les états qui avaient déjà ratifié Kyoto : les États-Unis, le Japon, la Russie, le Canada auront toute latitude pour continuer leurs émissions de GES. Les États-Unis, plus grand pollueur historique de la planète (et même encore aujourd'hui si on rapporte l'émission au nombre d'habitants) ont pesé de tout leur poids pour bloquer toute mesure contraignante pour eux à moyen ou long terme, donnant un très mauvais exemple.

Leur attitude affaiblit aussi bien les efforts des autres pays industrialisés que ceux des pays émergents et provoque le mécontentement des pays en développement. La Chine, quant à elle peut faire valoir sa politique volontariste (affichage dans la loi d'objectifs contraignants) qui lui profitera d'ailleurs dans une phase d'énergie chère.

L'agriculture enfin concernée

Dans ce contexte, il n'a pas été possible d'élever le niveau d'engagement des pays industrialisés en matière de réduction d'émissions de GES, (et de transferts financiers pour alimenter le fonds vert pourtant officialisé à Durban) ni de se mettre d'accord sur l'architecture juridique du futur régime climatique qui devait remplacer le protocole de Kyoto. Cependant, l'agriculture a été inscrite dans les négociations et c'est important, si l'on veut encourager des modèles d'agriculture paysanne moins polluants et effi-

Un avis mitigé de la CES

La Confédération Européenne des Syndicats estime que l'accord de Durban « a sauvé le processus du multilatéralisme mais pas réellement le climat ». Elle rappelle qu'« on est encore loin des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de limiter le réchauffement climatique à maximum 2 °C, même si des pas ont été faits dans la bonne direction ».

Si l'Europe a accepté de réduire ses émissions de CO₂ dans un cadre juridiquement contraignant (qui ne concernera toutefois que 16 % des émissions mondiales!), cela reste modeste au regard de ses responsabilités. La CES appelle à « un nouveau deal durable pour l'Europe », « encourageant simultanément l'adoption de poli-

tiques publiques actives et volontaires et la promotion des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et de l'utilisation efficace des ressources, créant et préservant des emplois de qualité en Europe... ». Tout en intégrant dans tous les accords commerciaux, un chapitre fort et contraignant incluant le nécessaire respect de normes environnementales et sociales.

Pour la CES, la transition vers une économie bas carbone se doit d'être bien gérée sur tous les plans, y compris sur le plan social, ce qui suppose de rassembler toutes les conditions d'une transition juste, que tous les États signataires aient reconnu nécessaire (accord de Cancun en 2010).

auffe le climat



Point positif,
l'agriculture a été inscrite
dans les négociations

© TREVIERS/NAJA

caces pour nourrir les populations. L'Europe, affaiblie par ses divisions, a pu faire aboutir avec l'Inde et quelques autres l'idée d'un nouvel accord. Mais elle devrait jouer un rôle bien plus décisif, d'autant qu'elle y a intérêt, étant très dépendante des importations de combustible.

En tout état de cause les engagements actuels ne représenteraient aujourd'hui que 60 % de l'effort à produire pour contenir le changement climatique. C'est dire que la prise de conscience citoyenne est cruciale, afin de promouvoir des pistes économiques et sociales plus sobres en énergie et appuyées sur la recherche publique, l'innovation technologique, créatrice de nouveaux emplois, pour un développement qui laisse une chance de survie à la planète.

ELIZABETH LABAYE

*Selon le GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur le climat) c'est l'objectif nécessaire pour contenir le réchauffement global dans la limite de 2 à 3°C d'ici la fin du siècle, seuil au-delà duquel, la pérennité des activités humaines ne serait plus garantie selon lui.

3 questions à Geneviève Azam « Un désastre annoncé et confirmé »

Durban, une déception pour Attac ?

La déconstruction d'un accord international contraignant pour réduire réellement les émissions, avec la reconnaissance de la responsabilité particulière des pays industriels, est entamée depuis Copenhague. Durban était un désastre annoncé et confirmé. Mais les mobilisations pour une justice climatique, les débats dans le forum alternatif, ont élargi les coalitions, du fait notamment d'une présence syndicale importante, à l'initiative de la CSI et de la COSATU (Afrique du Sud).

Quel avenir pour le processus à court terme ?

L'avenir est un traité hypo-

thétique en 2015, lequel s'appliquerait en 2020! Dans un contexte où les États-Unis, le Canada, la Russie, le Japon, l'Australie refusent tout traité contraignant, toute référence à une situation historique qui différencierait les responsabilités.

Quelle mobilisation citoyenne mettre en œuvre ?

Des expériences multiples de transition écologique et sociale se construisent dans le monde. Il s'agit de les soutenir, les faire vivre et converger tout en affirmant toujours la nécessité d'une régulation internationale dans le cadre des Nations unies, indépendante des lobbies économiques et financiers qui



DR

Geneviève Azam,
maître de conférence
en économie
et chercheuse
à l'Université
Toulouse II,
membre d'Attac.

« occupent » les négociations. La prochaine étape est la préparation du sommet de Rio, dit Rio+20, qui risque d'entériner, au nom d'une économie verte, la mainmise des entreprises transnationales sur les processus de régulation des écosystèmes.

En avant la musique... numérique !

Le marché de la musique enregistrée poursuit sa dégringolade en 2011. En France, le marché du numérique tire son épingle du jeu avec, au premier semestre 2011, une évolution de 22,7 % (9,8 millions par rapport au premier semestre 2010) tandis que les ventes physiques chutent de 12 %



Adèle a vendu 1 million de CD en France.

(- 23,7 millions de CD). Si les ventes de CD représentent encore la majorité du marché, leur part diminue au profit du numérique (23 % du secteur). Mais de façon globale, le marché de la musique enregistrée régresse en France, cette année de 5,7 %.

Comme toujours, il y a les phénomènes. Celui de 2011 s'appelle Adèle, avec 995 694 exemplaires vendus en France par la chanteuse britannique depuis janvier et numéro un aux États-Unis et en Angleterre. Le dernier remontait en France à 2004 avec les ventes record de la bande-son du film *Les choristes*.

C'est sans doute en regard de cette conjoncture économique désastreuse que la Sacem a signé un accord avec Creative Commons, organisation à but non lucratif destinée à faciliter la diffusion non commerciale et le partage des œuvres numériques, à compter du 1^{er} janvier 2012. Au terme de 18 mois de cette expérience pilote, un bilan sera opéré entre les deux parties. Aux États-Unis, où la même baisse était observée depuis 2004, les ventes d'albums (les deux secteurs confondus) ont connu en 2011 un inversement de tendance en 2011. Le secteur y a enregistré une hausse de 1,4 %, avec des ventes de musique en numérique dépassant largement les supports physiques.

Cinéma en hausse



© TRÉVIERS/NAIA

2011 fut une année faste pour les salles de cinéma. En fin d'année, deux films français, *Intouchables* et *Rien à déclarer*, ont créé l'événement, entraînant le grand public dans une ruée spectaculaire. Avec environ 215 millions de spectateurs, la fréquentation des salles obscures a augmenté de 4,2 %. Elle est comparable à celle de 1966, année historique du film *La grande vadrouille*. De quoi faire rêver en ces temps de crise !

Le rock de Nantes

À Nantes, le rock c'est une longue histoire. Laurent Charliot, qui la connaît bien, a publié *Le rock nantais en 100 vinyles et CDs*. En six décennies d'une riche épopée, il a sélectionné cent titres. Depuis les *Rapaces* avec « Est-ce que tu le sais ? » sorti en



DR

1962 jusqu'aux Elmer Food Beat, Tequila, My name is nobody, Dominique A, Elephanz,

Rhum for Pauline... Avec à gauche la pochette du disque et à droite son histoire. La culture rock est bien vivante à Nantes qui a vu naître en 1999 le festival *Culture Bar Bars* et ses concerts de cafés culture.



DR

Les mardis du MUCEM

En attendant l'ouverture du MUCEM en 2013 à Marseille, le musée organise des conférences dont l'objet est de mettre en relief



© RIVALDINAIA

les rapports entre les civilisations méditerranéennes et celles d'Europe. Un mardi par mois, à la bibliothèque de l'Alcazar, spécialistes ou écrivains éclairent ce lien à l'aune de l'actualité. Le 17 janvier, l'historien et arabisant Jean-Pierre Filiu, professeur à Sciences-Po Paris, analysera *Les révolutions arabes, un an après*.

Charlie Chaplin, le mythe

Le Palais Lumière d'Evian accueille une exposition du musée de l'Élysée de Lausanne, pôle européen de conservation de collections photographiques qui a reçu le dépôt du fonds Charlie Chaplin. Ce sont des images de cette collection, constituée d'environ 10 000 photographies représentant toute

la carrière du cinéaste, que réunit l'exposition *Charlie Chaplin, Images d'un mythe*. Pour chaque film de Chaplin, plusieurs photographes de plateau assuraient le tournage. À ces documents, collectés depuis la fin des années 1910, s'ajoutent des images plus intimes, certaines d'une valeur majeure. Jusqu'au 20 mai 2012.

Ai Weiwei, invité à Paris

Ai Weiwei: Entrelacs est la première grande exposition consacrée en France à l'artiste chinois qui, après New-York où dans les années 80 il photographie la réalité qui l'entoure, retrouve Pékin en 1993. Il y poursuit cette pratique, montrant les multiples aspects de la réalité urbaine et sociale de la Chine. Architecte, sculpteur, photographe et adepte des nouveaux médias, Ai Weiwei devient rapidement un artiste majeur de la scène artistique indépendante chinoise, avec une œuvre iconoclaste et provocatrice. Placé en détention par les autorités chinoises en avril 2011, il est depuis assigné à résidence. Du 21 février au 29 avril au Musée du jeu de Paume.



DR

Le Spamm, un musée des arts supermodernes ?

Depuis le 15 décembre dernier, l'art numérique a son musée. Le Spamm, musée des arts supermodernes expose en ligne cinquante œuvres du Net Art, et pose de ce fait une multitude de questions sur le statut de l'artiste et de l'œuvre.



L'art sur Internet existe depuis les années quatre-vingt-dix. Appelé le plus souvent Net Art, il regroupe de jeunes artistes qui ne se connaissent pas de limites. Le web offre en effet d'immenses perspectives créatrices en explosant ces deux fondamentaux de la création plastique que sont l'espace et le temps. Il offre également aux visiteurs la possibilité de « lire » les œuvres à tout moment, et même d'intervenir sous la seule condition d'avoir un ordinateur à sa portée.

Les institutions culturelles ne s'y sont pas trompées. Le Frac du Languedoc-Roussillon a été le premier fonds à acquérir une œuvre du Net Art. D'autres, comme la Biennale de Lyon, ont suivi, soit en organisant des expositions, soit en acquérant les créations.

Ceci posé, le Net Art n'est pas un courant. Sa forme résulte de l'usage d'applications préexistantes et n'existe qu'à travers elles.

Toutes ces données bouleversent l'ordre des choses de l'art et quelques-uns ont souhaité y donner un sens collectif. C'est sans doute l'intention des artistes Thomas Cheneseau et Systaime lorsqu'ils ont mis en ligne cinquante œuvres de Net Art sur le site Spamm, le 15 décembre dernier. En définissant Spamm, « musée des Arts su-

permodernes », ils font plus que mettre en ligne, ils exposent donc les dites œuvres interactives.

Conservation, protection, diffusion

Un paradoxe est ainsi né. Car la mission de tout musée est autant la conservation, la protection que la diffusion des œuvres. Or sur le net, si la diffusion atteint une puissance jusqu'alors inimaginable, les œuvres ne sont pas conservées, les droits des auteurs et l'intégrité de l'œuvre ne sont pas assurés. Elles sont répétées à l'envi, vues dans la sphère intime, leur contenu n'est en rien protégé, enfin leur support même de création ne leur appartient pas.

Déjà, en 2000, Fred Forest...

Fred Forest investit depuis plus de quarante ans les lieux où l'art est invisible. Outre ses happenings, la vidéo puis le net sont des terrains privilégiés d'expérimentation pour faire entrer des créations ou des interventions inattendues et capter l'attention des publics sur l'émergence. Il est l'un des premiers à avoir mis en ligne un web musée en 2000. Son web net museum se veut avant tout évolutif et mettant à mal toute frontière. Le caractère évolutif de ce musée virtuel a cependant échoué, d'une part par manque d'actualisation, d'autre part parce qu'il n'utilise pas l'interactivité.

Ouvrage : « Pour un art actuel, l'art à l'heure d'Internet »

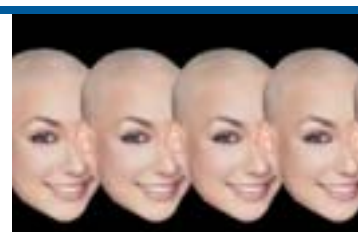
Site : Webnetmuseum.org

Peut-on parler de « disparition de l'objet artistique » comme le fait le master de management interculturel et communication de Lauren Malka sur l'art numérique ? L'étudiante du Celsa de l'université Paris IV n'hésite pas à voir les artistes du Net Art, non plus en « créateurs d'une œuvre » mais en « initiateurs d'un procédé artistique ». En fait, en inaugurant le Spamm, ses concepteurs ont entr'ouvert une porte donnant sur l'inconnu.

JACQUES MUCCHIELLI

Le manifeste d'une génération

Le site lancé le 15 décembre 2011 par Thomas Cheneseau et Systaime s'ouvre sur cinquante fenêtres qui sont autant de créations. Le site comporte également le « manifeste d'une génération » pour qui « la création plastique imagine une nouvelle ère (aire de jeu), celle d'une immédiateté et d'une virtualité esthétique fulgurante autour de la planète ». Le manifeste pense que « l'art supermoderne nous fait voir ce que nous verrons demain : un art nomade ». www.spamm.fr



Quand la culture investit les

La France et l'Europe regorgent de bâtiments industriels abandonnés. Souvent, les populations ont dû se battre pour éviter leur démolition, et les élus pour subventionner leur reconversion. Nombre d'usines sont aujourd'hui des lieux culturels marqués par leur histoire sociale.

Le XIX^e siècle était fier de ses usines : il n'hésita pas à les construire au centre des plus belles cités européennes. Aix-en-Provence, malgré ses prétentions nobiliaires, ne dérogea pas à la règle. De l'autre côté de sa célèbre place de la Rotonde s'élevaient plusieurs usines qui furent détruites sitôt leur fermeture annoncée. Dans les années soixante-dix, un collectif formé d'architectes amoureux

sur le classement du site, et donc sa conservation. Dans ce qui fut la Manufacture des allumettes, siègent aujourd'hui la bibliothèque municipale, un auditorium, la conservation du fonds vidéo et audio du festival d'art lyrique...

Les bâtiments industriels, conçus pour accueillir les nouvelles techniques et ses cohortes d'ouvrières et d'ouvriers, ont redessiné les quartiers, les villes et les mémoires d'Europe. Les architectes y ont testé formes démesurées et matériaux. La désindustrialisation les a vidés d'hommes et de sens. Ces vestiges des grandes heures de l'industrie, de savoir-faire, de nouveaux rapports sociaux, ont transformé les vies. Difficiles dès lors de les rayer de la carte.

Un « patrimoine industriel »

C'est seulement dans les années quatre-vingt-dix que la France a commencé à repenser l'usage de son patrimoine industriel, alors que l'Angleterre s'y était intéressée dès les années quarante. L'inventaire général, programmé en 1986 par l'État français, a recensé l'ensemble des lieux de production, en activité ou non. Depuis, des projets ont donné une nouvelle vie à certains d'entre eux. Ainsi des anciennes Glacières de Strasbourg, qui témoignent du pre-

mier processus de fabrication industrielle de la glace, dont les machines ont été intégrées aux espaces d'un hôtel de luxe de la capitale alsacienne. L'une des premières initiatives françaises, en 1976, a été la longue réhabilitation à Noisiel de la ferme modèle du XIX^e devenue le siège du Chocolat Meunier au XX^e. La Ferme du Buisson est devenue en 1990 scène de théâtre nationale, avec salles de spectacles, de concerts, cinéma, bibliothèque. Progressivement, d'autres sites ont été transformés. L'ancienne biscuiterie LU (Lefèvre-Utile) de Nantes, réhabilitée à partir de 1996, est devenue en 2000 le centre culturel Le Lieu Unique, abritant expositions et spectacles, café, restaurant, crèche, librairie, boutique et même hammam. À Loos-en-Gohelle, l'association Culture Commune est née de la volonté de transformer et de réhabiliter un territoire profondément sinistré depuis la fermeture des mines du Pas-de-Calais. Devenue scène nationale, elle a pour point d'ancrage depuis 1998 un site hautement symbolique de la revalorisation du patrimoine minier, la base 11/19. L'ancien vestiaire des mineurs est devenu la Fabrique Théâtrale, où des artistes écrivent, montent, peaufinent leurs spectacles. L'industrie minière a aussi redessiné les paysages du Creusot. Les activités d'extraction minière et de cristallerie ont disparu mais un château et un éco-musée les gardent en mémoire tandis que l'atelier des locomotives accueille depuis 1998 la bibliothèque universitaire.

À Marseille aussi, les friches industrielles ont été transformées en lieux de création, de production et de diffusion. C'est le cas pour la Cité des arts de la rue, dans les anciennes huileries « L'abeille », de la Friche de la Belle-de-mai dans les anciennes manufactures de tabac ou encore de l'ancien silo à grains devenu salle de spectacles...

L'art contemporain de la Biennale de



© TRÉVERSINAJA

Difficile de rayer de la carte des bâtiments industriels qui ont façonné tant de vies.

des ouvrages d'art, mais également de syndicats et associations désireux de maintenir la mémoire ouvrière, luttant pour empêcher l'édification de bâtiments résidentiels en lieu et place d'une usine de type Baltard (l'ingénieur créateur des halles du même nom). Longue lutte qui déboucha, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir,

Un patrimoine européen

Les pays européens pratiquent une même politique de conservation des bâtiments industriels. À la frontière française, le site sidérurgique allemand de Völklinger, fort de 600 000 m² de surfaces, a même été classé par l'Unesco en 1994 au titre de « patrimoine culturel mondial ». On y trouve aujourd'hui des expositions temporaires d'un niveau international, comme actuellement sur Axtérix et les Celtes, mais égale-

ment des expositions d'art contemporain. À l'initiative du Royaume Uni, des Pays-Bas et de l'Allemagne, et soutenue par l'Union européenne, la European Route of Industrial Heritage fait le lien entre les sites et une identité culturelle et historique. Plus de 850 sites dans 32 pays d'Europe avec dix routes thématiques : itinéraire textile, minier, fer & acier, énergie... www.erih.net/fr/bienvenue.html

sites industriels



À Loos-en-Gohelle, la revalorisation du patrimoine minier, la base 11/19, a permis la création d'une scène nationale.

Lyon a pris ses quartiers dans deux symboles du passé industriel et portuaire des années trente : l'usine T.A.S.E., ancienne fabrique de soie artificielle de Vaux-en-Velin, et la Sucrière, ancienne usine de sucre sur les docks du bord de Saône.

Un savoir-faire vivant

La mémoire n'est pas nostalgie. Ces sites permettent également de conserver un savoir-faire qui, sans cela, disparaîtrait. Née en 1704, la verrerie lorraine de Meisenthal était le foyer de l'art nouveau verrier avec les productions qu'orchestra Emile Gallé de 1867 à 1894. Mais en 1969, l'usine ferma. Il y eut alors danger de perdre à jamais un outil de travail et un savoir-faire uniques au monde. En 1974, l'association des Amis du musée du verre est lancée. Puis les collectivités locales décident de créer un Centre International d'Art Verrier (CIAV), avec l'aide d'institutionnels. Il voit le jour en 1992 dans l'ancienne taillerie de l'usine, animé aujourd'hui par quinze salariés qui transmettent un patrimoine technique et historique aux designers de tous horizons. Ce travail d'échange a ouvert la voie à de nouvelles applications du verre.

Signe des temps, 2011 a vu paraître le Guide Michelin des Plus beaux lieux du patrimoine industriel, qui sélectionne quelque 200 sites classés.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à

Odile Thiery : « La friche voit la lumière »

Quand s'est décidée la reconversion de la Friche de la Belle de Mai ?

Il n'a pas été décidé d'un seul coup de reconverter l'ancienne manufacture de tabac. Dans les années quatre-vingt-dix, deux théâtres marseillais les Bernardines et le Massalia cherchaient plus d'espace. Ils ont obtenu de la manufacture de la Seita, alors en cours de délocalisation, une convention d'occupation précaire. À l'origine, le projet était nomade, puis acteurs et opérateurs culturels de tous bords se sont installés dans la friche. Aujourd'hui, le site accueille 500 événements culturels par an.

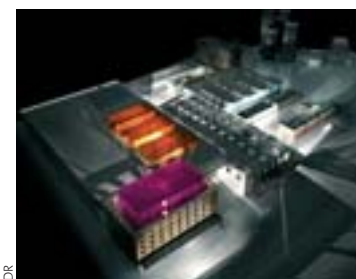
Comment investir un tel site ?

L'installation s'est faite de façon aléatoire, sans pensée globale au départ. On n'a pas cherché à s'inscrire dans l'histoire du lieu. D'ailleurs son nom est symp-

tomatique. La Belle de Mai évoque le quartier plus que la manufacture. Proche de la voie ferrée et à deux pas du Port Autonome, c'est l'un des quartiers les plus pauvres de France. Sous l'impulsion de l'architecte Jean Nouvel, président du lieu entre 1995 et 2002, cet espace fermé a peu à peu été rendu au public. Au fil du temps, il a accueilli un restaurant, un marché, un skate park. Une crèche vient d'y ouvrir.

Aujourd'hui la friche qu'est-ce que c'est ?

Une société coopérative d'intérêt collectif a été créée en 2007, avec un bail emphytéotique. C'est une pérennisation. Grâce à la dynamique Marseille Provence 2013, un projet est en cours sur trois espaces de 10 000 m² chacun. Un important travail de construction est à l'œuvre pour créer de nouvelles



La Friche de la Belle de Mai de Marseille, manufacture de tabac de la Seita jusque dans les années quatre-vingt-dix, dédie ses 120 000 m² à la culture pluridisciplinaire. Odile Thiery est responsable de la communication.

voies, la lumière entre là où elle n'existait pas. On a relogé 80 % des personnes, 500 travaillent sur le site... Mais, après 2013, il restera encore beaucoup à faire.

Le metteur-en-scène **Jean-Claude Berutti**, actuellement en résidence au Théâtre des Salins de Martigues prépare la création mondiale d'une pièce de Carole Fréchette, *Je pense à Yu*.

Vous avez dirigé un théâtre public national, comment se porte le théâtre ?

Le Centre dramatique de Saint-Etienne, le premier créé hors Paris en 1947, est un haut lieu de la culture publique, observant le principe de service public qui est de présenter au plus grand nombre les créations classiques et d'aujourd'hui. J'y ai assuré trois mandats. Je suis depuis un an directeur de compagnie et je ne le regrette pas. Depuis 7, 8 ans, il est devenu extrêmement difficile de diriger un théâtre national, de poursuivre une politique culturelle. Le théâtre subit une véritable érosion des moyens publics. Nous passons de maisons de créations à des maisons de production.

Vous êtes artiste en résidence au Théâtre national des Salins de Martigues.

Qu'est-ce que cela signifie ?

À l'intérieur de la programmation du théâtre, des espaces me sont ouverts. Je suis arrivé avec mon bagage de militant de théâtre. Mon travail est de réinnover de l'artistique en interne avec l'équipe et en externe avec le public. En occupant deux types d'espace. L'un lié au travail que j'ai effectué à Saint-Etienne pour faire venir des publics qui n'avaient pas l'habitude du théâtre. À Martigues, j'ai créé avec deux comédiens de la compagnie deux formats de 20 minutes que nous allons jouer une trentaine de fois dans des lieux publics et des lieux privés.

Je suis à Martigues pour une saison et demie. Il faut du temps pour mettre en place les liens. Des habitudes comme les repas pris avec l'équipe dans les restaurants de la ville contribuent à la qualité de la relation avec le public. Toutes ces choses, qui rendent difficile l'évaluation du théâtre. Or nous sommes confrontés à une expertise qualitative. À Saint-Etienne, j'ai essayé de mettre en place avec des parlementaires européens un petit laboratoire du théâtre européen

« Répéter avec des acteurs qui ne parlent pas ma langue »



DIR

en collaboration avec des experts en sciences humaines de l'université Jean Monet. Les commissaires européens à la culture ont besoin d'études pour défendre le théâtre. Mais la mairie ne nous a pas suivi. Je pense pourtant que c'est indispensable, dans un esprit de théâtre de création. L'autre espace est la scène. En février 2012, le public de Martigues assistera à la création mondiale de *Je pense à Yu*, coproduit avec le théâtre de Zagreb.

L'auteur de *Je pense à Yu*, la Québécoise Carole Fréchette, a écrit de nombreuses pièces de théâtre, traduites en 18 langues. Comment en êtes-vous arrivé à créer cette pièce ?

J'avais ce texte depuis deux ans. La pièce essaie de donner des réponses à des questions qu'on se pose tous : quand on vit dans un pays démocratique que peut-on faire lorsqu'on voit des images aussi puissantes que celles de Tiananmen ? Sur un mode d'intimité, une femme se pose des questions, se demandant comment vivre son impuissance quand le monde fonctionne mal. Cette pièce suit le fil de mon tra-

JEAN-CLAUDE BERUTTI

Après de nombreuses mises en scène en Belgique, Russie, Espagne, Allemagne, il dirige, à partir de 2002, avec François Rancillac le Centre dramatique national de Saint-Etienne, et son école, et préside de 2005 à fin 2011 la Convention théâtrale européenne qui regroupe 45 théâtres publics dans 22 pays d'Europe. Il collabore régulièrement avec les opéras d'Europe.

vail à Martigues sur les résistances.

Le théâtre français vit dans une fausse schizophrénie entre public et privé, Paris et région. Je trouve important de créer des ponts, de faire tomber les barrières. La pièce est créée en février à Martigues puis sera jouée en avril à Paris, d'abord dans un théâtre privé, le Théâtre de l'Ouest parisien, puis dans un théâtre public. Elle ira à Calgary et à Bruxelles.

Vous avez présidé la Convention théâtrale européenne. Quelle est la mission de cette association ?

Le théâtre n'est pas en soi une industrie culturelle. Il n'a pas les moyens de lobbying de l'industrie. Le théâtre a un autre handicap, c'est la langue. J'ai essayé en tant que président de faire tomber les frontières des langues. Il faut habituer le public européen à écouter d'autres langues, que les Français aient accès aux autres langues. Le théâtre est un bon medium, il est un des rares lieux où l'on parle en direct, où la richesse des langues est favorisée. C'était mon credo à Saint-Etienne. J'y ai invité des spectacles d'autres pays. Avec des surtitres mais aussi en bricolant pour que les acteurs puissent parler leur propre langue. Je me sens profondément Européen et j'ai beaucoup de plaisir à faire jouer un acteur dont je ne comprends pas la langue.

La mission de l'association est de faire entrer la diversité des langues par la mobilité des artistes, de favoriser les nouvelles écritures européennes et de réaliser un travail intense de lobbying du théâtre.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

Soupe + Pain
15 MIN de réconfort
SEULEMENT



IL EST TEMPS DE FAIRE DES DONNS QUI DURENT.

Pour lutter efficacement contre la misère, les solutions d'urgence ne suffisent pas. ATD Quart monde s'engage donc dans des projets à long terme pour agir durablement contre l'extrême pauvreté.

Aidez-nous sur www.atdqm.org

ATD Quart Monde - 33 rue Bergère - 75009 Paris

DONNONS VRAIMENT.



ATD
QUART MONDE

Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 3 200 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à plus d'un million d'élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 100 tonnes de piles et de batteries ont été collectées via le programme de collecte et de traitement :

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr

Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.

